# Deuxième séance, mercredi 7 mai 2008

### Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de décret N° 62 relatif à l'acquisition de la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. - Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Institutions, agiculture et forêt. - Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007: Direction des institutions de l'agriculture et des forêts. - Rapport et comptes pour 2007: Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA). - Motion M1028.07 Bureau du Grand Conseil (modification de la loi sur l'exercice des droits politiques); prise en considération. Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Finances. Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007: Direction des finances. - Rapport et comptes pour 2007: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Rapport N° 65 relatif aux comptes 2007 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. - Comptes généraux de l'Etat pour 2007: Bilan; récapitulation. - Projet de décret N° 61 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2007; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2007: récapitulation; vote final. – Projet de loi N° 54 modifiant la loi sur la Banque cantonale (durée du mandat du président du conseil d'administration); entrée en matière, première, deuxième lectures et vote final. - Elections. - Mandat MA 4009.08 Michel Losey, Eric Collomb, Louis Duc, Valérie Piller, Albert Bachmann, Dominique Corminbœuf, Michel Zadory, Charly Hänni, Elian Collaud et Alex Glardon sur les gens du voyage; dépôt. - Motion M1030.07 Charly Haenni/Markus Ith (loi sur le personnel); prise en considération. – Motion M1035.07 Martin Tschopp/ Hugo Raemy (introduction d'un congé de paternité de 10 jours pour le personnel de l'Etat); prise en considération. - Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 99 député-e-s; absents: 11.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Jacqueline Brodard, Jacques Crausaz, Heinz Etter, Jean-Denis Geinoz, Emmanuelle Kaelin Murith, André Schoenenweid, Jean-Claude Schuwey, Olivier Suter, Ruedi Vonlanthen, Emanuel Waeber.

M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre et MM.Georges Godel, Erwin Jutzet, et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### **Communications**

**Le Président.** Concernant les élections, je vous informe d'un changement de programme. L'entrée en fonction du substitut de la procureure générale que nous devons élire lors de cette session est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2008. La personne élue devra par conséquent être assermentée par le Grand Conseil ce jeudi. Pour cette raison son élection a été avancée à ce matin.

Toujours en matière d'élections, afin de garantir que l'ensemble des élections soit effectué avant le terme de la session, lors de sa séance de ce matin, le Bureau a décidé que le membre de la Commission des pétitions ainsi que les trois membres pour le conseil d'administration de la Banque cantonale seront élus aujourd'hui et non demain comme prévu initialement.

Enfin, hier une requête a été déposée pour la constitution d'une commission d'enquête parlementaire concernant le surcoût de la H189. Je vous informe que le Bureau a décidé qu'elle sera discutée par le Grand Conseil lors de la session du mois de juin. Une version papier vous sera distribuée ce matin encore.

Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>me</sup> *Babara Savoy, M. Charles Ducrot et M. Guy-Pierre Ducrot*, élus par le Grand Conseil lors de sa session d'avril 2008, respectivement assesseure suppléante et assesseur suppléant auprès de la Justice de paix de la Veveyse, et suppléant auprès du Tribunal d'arrondissement de la Veveyse.

 Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Madame, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. Félicitations! (Applaudissements!)

Projet de décret N° 62 relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à

l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences<sup>1</sup>

Rapporteur: Christian Bussard (PDC/CVP, GR). Commissaire: Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport

Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission que j'ai eu l'honneur de présider s'est réunie le vendredi 11 avril dernier pour étudier le projet de décret Nº 62 qui nous occupe aujourd'hui, à savoir l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble de la clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences, ci-après AMI.

Souvenons-nous que si par son magnifique geste envers notre université, M. Merkle veut contribuer à renforcer le canton de Fribourg dans le domaine de la recherche de pointe et de la formation universitaire, il entend également aller plus loin encore en motivant nos jeunes à passer d'une idée, à un vrai produit ayant du succès sur le marché, car pour lui, une croissance économique durable s'obtient de cette façon.

Nous pouvons donc faire confiance à M. Merkle dans son approche du monde de demain, le monde des nano sciences. La Suisse a eu ses heures de gloire avec l'industrie des machines de précision et l'horlogerie. Avec les nanosciences, la Suisse scientifique et industrielle renforcera son marché de l'emploi et Fribourg, confortera sa place de pôle scientifique en Suisse et pour l'étranger.

L'institut Adolphe Merkle devrait offrir 4 masters spécifiques en nanosciences, soit en chimie, physique, biologie et nanotechnologie. Dirigé par le professeur et dr. en physique Peter Schurtenberger, l'AMI a déjà acquis la participation à un projet de recherche lancé par l'Union européenne et d'autres projets de partenariats sont en cours de discussion.

Il n'y a donc pas de temps à perdre et il convient aujourd'hui de donner les moyens nécessaires au Conseil d'Etat pour doter l'AMI d'un toit.

Si vous le voulez bien, Mesdames, Messieurs chers collègues députés, ce toit sera celui de l'ancienne clinique Garcia pour laquelle le Conseil d'Etat a déjà pris une option sérieuse pour son acquisition sous forme d'une promesse de vente signée en décembre dernier et il convient de saluer à sa juste valeur l'anticipation du Conseil d'Etat dans ce dossier.

Idéalement situé sur le plateau de Pérolles à deux pas des bâtiments de la Facultés des Sciences, cet emplacement rendra possible la collaboration étroite avec les autres unités de la Faculté.

Depuis la signature de la promesse de vente, M<sup>me</sup> Barbara Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires, l'architecte cantonal M. Charles-Henri Lang et l'ensemble de leur personnel n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous présenter un premier dossier bien ficelé en vue de l'acquisition des bâtiments 2, 4 et 6 du chemin des Verdiers à Fribourg.

Devisé à Fr. 44 837 800.— et tel que décrit dans le message N° 62 du 31 mars 2008, l'ancienne clinique Garcia sera équipée de bureaux pour le personnel administratif, des professeurs et des chercheurs; de salles de réunion (dont une de 80 places), des salles pour les cours et autres salles communes; d'une cinquantaine de laboratoires et d'une cafétéria pour une capacité de 30 à 40 personnes.

Au cours de la séance de commission, nombreuses ont été les questions et nous avons reçu toutes les réponses de la part de M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement et de M. l'Architecte cantonal. J'en citerai quelques unes, les autres feront certainement l'objet d'interventions des rapporteurs des différents groupes:

- a) Que la transformation de la clinique Garcia pour l'affecter en tant qu'institut consacré à la recherche est parfaitement conforme aux dispositions de la réglementation communale et de son plan d'affectation des zones y relatif (zone résidentielle urbaine à forte densité);
- b) Bien que les immeubles de l'ancienne clinique ne figurent pas à l'inventaire des bâtiments et édifices publics dignes d'intérêt, le Service des Biens culturels a précisé que les façades feraient l'objet d'une protection lors de la prochaine révision du plan d'aménagement de la Commune de Fribourg.

  Les transformations à l'intérieur des volumes bâtis peuvent se faire sans autre forme de contrainte;
- c) Tenir compte que la transformation et le changement d'affectation de l'immeuble se faisant dans les volumes bâtis réduit le risque d'opposition quasi à zéro.
- d) Que le programme d'aménagement des locaux a été fait en collaboration avec l'Institut de recherche de l'Université de Fribourg et avec le concours du bureau Archipôle, un bureau spécialisé dans ce genre de transformation d'immeuble public avec lequel l'architecte cantonal travaille régulièrement.
- e) Qu'il est clair qu'aujourd'hui nous devons nous prononcer sur la base d'un devis et non pas d'offres issues de soumission ad hoc. La commission a toutefois reçu l'assurance que les coûts articulés sont proches de la réalité et que l'on ne devrait pas s'attendre à de grosses surprises lors de la transformation. Quant au coût des équipements des laboratoires et divers bureaux, les devis ont été calqués sur des aménagements similaires exécutés à Zürich et à Bâle.

En chiffres, cela se présente ainsi:

Acquisition de l'immeuble: **16 000 000.**— Après une première négociation à 17.5 millions, l'acquisition s'est finalement négociée à Fr. 15,9 millions, montant correspondant à l'estimation de la Commission d'acquisition des immeubles (16 millions)

Transformation de l'immeuble: 28 837 800.-

CFC 100: Travaux préparatoires: 1 722 500.– CFC 200: Transformation de bâtiment (gros œuvre) 11 666 600.–

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Message pp. 693ss.

CFC 300: Equipements d'exploitation 6 331 000.— CFC 400: Aménagements extérieurs 119 000.— CFC 500: Frais secondaires 777 500.— CFC 900: Ameublement et décoration 809 400.— Honoraires Pool ingénieurs, ingénieurs spécialisés, architectes (base Bertigny II) 3 411 800.— Soit un montant total de Fr. 44 837 800.—

Un montant financé de la manière suivante: Subvention fédérale **9 000 000.**—

La subvention allouée par la Confédération ressort d'un calcul relativement compliqué mais réaliste selon les déclarations de M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement en séance de commission. Les règles applicables ressortent des directives bien précises servant à la détermination des subventions fédérales à la construction du 1<sup>er</sup> mai 1997. Et l'AMI de pouvoir bénéficier de subventions d'un fonds non-affecté dont l'utilisation est libre. Ce projet de haute qualité et reconnu par les scientifiques Européens devrait obtenir un degré de haute priorité.

Don de Monsieur Adoplhe Merkle: 10 000 000.—
Dans le cadre de la première lecture du message au Conseil d'Etat, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement ne connaissait pas encore l'annonce du don complémentaire de M. Merkle. Comme nous le savons toutes et tous, M. Merkle est un homme d'action qui a su et sait encore mettre les priorités là où elles conviennent. Le facteur temps étant primordial pour ce dossier, M. Merkle veut par son geste complémentaire faire accélérer les procédures et mettre rapidement l'institut en activité. A l'instar du Conseil d'Etat, on ne peut dès lors que saluer cette action et remercier encore une fois M. Merkle pour sa générosité en faveur de notre canton

Part restante à charge du canton: 25 837 800.-

Le crédit d'engagement ne dépassant pas la limite prévue par l'article 45 de la constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (1% des dépenses der derniers comptes, soit 26,64 millions), il ne devra par conséquent pas être soumis au référendum financier obligatoire. Par contre, le montant dépasse la limite prévue à l'article 46 de la Constitution (1/4% des dépenses des derniers comptes: par conséquent ce crédit est soumis au référendum financier facultatif. Je vous rappelle la ratification hier après-midi de la proposition du CE d'inscrire une réserve de 16,25 mios dans les comptes de l'exercice 2007 au chapitre du service des bâtiments de la DAEC, rubrique N° 380.007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs chers collègues, M. Merkle attend aujourd'hui du monde politique fribourgeois un signe clair et concret afin que son geste profite aux nombreux chercheurs, étudiants, entrepreneurs, créateurs d'entreprises et d'emplois. Strasbourg et l'Alsace forment avec les régions voisines du Bade-Wurtemberg et du Nord de la Suisse un véritable «triangle d'or» de la recherche et de l'innovation technologique. Cet espace géographique concentre l'une des plus fortes densités de laboratoires et de chercheurs en Europe. Aujourd'hui, nous avons les moyens de rattacher Fribourg et le plateau de Pérolles à ce triangle d'or de la haute technologie.

Aussi et pour donner les moyens à la Fondation Adolphe Merkle d'atteindre les buts qu'elle s'est fixée, pour notre université et le plateau de Pérolles, pour le professeur Schurtenberger et toute son équipe, pour plonger Fribourg dans les nanosciences et le monde fabuleux de l'infiniment petit, je vous demande, au nom de la commission qui s'est exprimée à l'unanimité et avec les remerciements au Conseil d'Etat, à la Direction de l'Instruction publique, à la Direction de l'Aménagement du territoire et des Construction, à l'ensemble du personnel qui a abattu un travail considérable pour nous soumettre rapidement et consciencieusement ce dossier, je vous demande donc d'accepter l'entrée en matière et de soutenir ce projet de décret.

**Pascal Kuenlin** (*PLR/FDP*, *SC*). La Commission des finances et de gestion préavise favorablement cet investissement dont le timing s'inscrit parfaitement dans le calendrier de l'utilisation du don fait par M. Merkle. A cet égard, la CFG salue l'esprit d'anticipation dont a fait preuve le Conseil d'Etat dans le cadre de l'acquisition de cet objet.

La Commissaire. Le 28 novembre dernier était rendue publique l'annonce d'une donation de 100 millions de francs en faveur de l'Université de Fribourg. Cette donation d'Adolf Merkle qui a fait l'objet d'un important écho dans toute la Suisse poursuit 4 objectifs dont le principal est la création d'un Institut Adolf Merkle pour les nanosciences. Alors qu'en signe de reconnaissance vous avez décerné le titre de citoyens d'honneur du canton de Fribourg à M<sup>me</sup> et M. Merkle, le Conseil d'Etat s'était quant à lui engagé à trouver rapidement un toit au nouvel institut. C'est la raison du décret que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui. Si seul cinq mois se sont passés avant de vous proposer ce projet de décret, c'est que le monde des nanosciences est en plein mouvement. Et il est important pour Fribourg de mettre sur pied le plus rapidement possible l'Institut Adolf Merkle car il est capital de ne pas manquer le train des programmes de recherche actuellement en préparation en Suisse et en Europe. Il ne vous a pas échappé que le Conseil fédéral a adopté il y a quelques jours un plan d'actions sur les nanomatériaux, programme soutenant le développement durable des nanotechnologies présenté comme un des développements les plus prometteurs, revêtant une grande importance pour la recherche et pour la place économique suisse.

Fribourg ne peut pas et ne veut pas manquer ce train, d'autant moins qu'il deviendra grâce à l'Institut Merkle l'un des pôles suisses et européens de nanosciences. A terme, ce sont 160 chercheurs qui travailleront au sein de cet institut sur des projets financés par l'institut luimême, par le fonds national suisse et par l'Union européenne. L'institut qui a déjà commencé son activité dispose déjà de son conseil scientifique alors que les scientifiques responsables des 4 groupes de recherche définie sont actuellement regroupés. Sans parler des discussions menées avec des partenaires nationaux et internationaux afin d'initier de futures collaborations. Le mouvement est lancé. C'est pour l'Université de Fribourg et pour tout le canton un vrai défi et une for-

midable chance d'améliorer notre attractivité, de dynamiser les liens entre la recherche et l'économie dans la mesure où l'une des ambitions de la fondation Merkle est de favoriser le transfert de technologies de la recherche vers les entreprises. Il revient maintenant à l'Etat de Fribourg d'honorer son engagement, à savoir d'offrir à l'institut ses propres murs. Le Conseil d'Etat s'est mis immédiatement à la recherche d'un bâtiment dont l'emplacement sur le plateau de Pérolles est déterminant afin d'assurer une cohésion et des synergies avec la Faculté des sciences.

La Clinique Garcia est apparue rapidement comme un lieu idéal avec un volume correspondant aux besoins. Ces besoins vous l'imaginez sont particulièrement pointus car ces locaux devront permettre de conduire des recherches de hautes technologies, d'attirer des chercheurs renommés et de jeunes talents du monde entier. L'importance des investissements nécessaires impose également qu'à l'avenir les pôles de nanosciences travaillent en réseau de manière à mettre en commun de lourdes infrastructures. Le Conseil d'Etat qui a mené une négociation avec les propriétaires de la Clinique Garcia a signé une promesse de vente. Il a ensuite lancé une étude et transformation nécessaire. Réalisée en un temps extrêmement rapide, cette dernière démontre la nécessité d'interventions importantes aussi bien au niveau de la distribution spatiale que des infrastructures techniques. Quelque 50 laboratoires dont une salle blanche, une quarantaine de bureaux, des salles de réunion et une salle de cours sont notamment nécessaires au bon fonctionnement de l'institut. Le coût total du projet est estimé à 44,8 millions de francs, soit 28,8 millions pour les transformations et 16 millions pour le terrain et le bâtiment. Les subventions fédérales attendues sont estimées à 9 millions ce qui ramène la participation du canton à 35,84 millions. Vous l'avez appris par les médias, c'est à ce stade qu'est intervenu un deuxième don de M. et M<sup>me</sup> Merkle, à savoir 10 millions qui viennent s'ajouter aux 100 millions de novembre. C'est une chance énorme pour notre canton et pour notre université d'être le destinataire de cette remarquable générosité et je souhaite aujourd'hui devant vous et en votre nom exprimer une nouvelle fois notre profonde reconnaissance à M. et M<sup>me</sup> Merkle pour leur aide, pour leur esprit visionnaire et pour le soutien qu'ils apportent à la jeunesse de ce canton à la formation et à la recherche universitaire. Ces 10 millions supplémentaires constituent le deuxième plus gros don reçu par l'université depuis sa fondation. Si cette donation intervient à ce moment-là c'est parce que M. Merkle a suivi de près la mise en route de son institut. Conscient des enjeux et porté par le désir que les choses se fassent rapidement, il a estimé que ce don supplémentaire permettrait de faciliter la transformation et la mise en place de l'infrastructure technologique indispensable aux recherches qui seront conduites au sein de l'institut. Ainsi diminué de 10 millions, le crédit d'engagement que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil se monte à 25 837 800 francs.

Au terme de cette présentation, je souhaite exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont collaboré à la mise en route de ce projet, à tous les services, au sein de plusieurs directions qui ont participé, en particulier le Service des affaires universitaires et le Service des bâtiments et leur chef respectif, à toutes les bonnes volontés qui se sont mobilisées autour de cet objectif, je les remercie pour leur engagement et leur efficacité. En conclusion, permettez-moi de vous dire que tout a été mis en œuvre pour vous présenter un projet digne de ce nom, fiable et crédible. Tous les acteurs de ce projet ont réuni leurs forces pour que l'AMI dispose rapidement de locaux. Je vous invite donc à accepter l'entrée en matière de ce projet de décret.

**Dorand Jean-Pierre** (*PDC/CVP*, *FV*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ce projet avec beaucoup d'intérêt et non sans enthousiasme. Il félicite le Conseil d'Etat, les services de l'Etat concernés ainsi que la DICS pour leur allant et leur dynamisme dans ce domaine. C'est en effet un projet important pour premièrement, l'économie de notre canton, 160 chercheurs impliqués et la perspective d'attirer des entreprises à haute valeur ajoutée. Deuxièmement, pour le plateau de Pérolles comme pôle scientifique, on pourra y créer encore davantage de synergies. Troisièmement, pour la place de Fribourg dans les sciences de pointe, ici les nanotechnologies, au sein d'un réseau suisse qui se met en place très rapidement. La fondation Merkle est une chance pour notre canton, une opportunité qu'il s'agit d'exploiter sans délai.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, diesem Projekt – einem grossen Trumpf für unseren Kanton – zuzustimmen.

Le groupe démocrate-chrétien à l'unanimité de ses membres présents soutiendra le projet et souhaite bon vent au Conseil d'Etat dans sa réalisation.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéralradical a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du message Nº 62 accompagnant le projet de décret relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia destiné à accueillir l'AMI, l'Adolf Merkle Institut. Tout d'abord il faut relever l'esprit visionnaire de M. Merkle, homme d'affaires, chef d'entreprise humain et généreux qui a fait des cadeaux fabuleux à l'ensemble du peuple fribourgeois et de ce fait aussi aux générations futures. Le fait de faire vivre et de faire prospérer une entreprise tel que l'a fait M. Merkle est déjà à la base un élément fabuleux et ceci sans compter les sommes d'impôt importantes qu'il a versées et dont je vous laisse imaginer l'envergure. Si on y ajoute toutes les places de travail créées, toutes les familles qui ont ainsi pu vivre, grandir et s'épanouir sur nos terres fribourgeoises, elles sont aussi un élément fabuleux. Cependant il est à relever qu'un don si fabuleux soit-il n'est pas tout, ne fait pas tout et ne règle pas tout. Pour chaque chose il y a pourtant une action de base, un élément important, une démarche valorisante et constante qui doit développer le trésor de base et cette action s'appelle le travail.

On ne travaille pas sans outils et pour que le travail puisse se faire, il faut que les outils nécessaires soient à disposition. En adoptant le projet de décret tel que proposé avec le message N° 62, vous contribuez à la continuité logique des buts fixés par l'AMI qui va fournir à terme du travail à 160 personnes actives dans le monde ou plutôt au vu de la taille nano autour du monde de

la nanoscience. Il est important aussi de relever ici le généreux don supplémentaire de 10 millions de francs que M. Merkle a fait et qui doit servir au cofinancement de l'aménagement des locaux de service et des laboratoires. Du côté du volet énergétique du bâtiment, il est nécessaire de ne pas laisser en plans la voie géothermique qui, je vous rappelle, est une formidable et intarissable réserve d'énergie écologique facile à utiliser et peu onéreuse. Notre terre est un immense volant énergétique tant du côté de la chaleur à y prendre que de celle à y remettre ou à y stocker. Dame nature nous offre des possibilités immenses qu'il ne faut pas négliger. Avec la géothermie, facile d'application, il est possible de couvrir en partie les différentes demandes en énergie thermique du bâtiment en fonction des situations hivernales ou estivales ou sans oublier bien entendu les demandes internes effectives des différents laboratoires et locaux de travail en relation avec leur occupation et leurs différentes activités. C'est avec ces considérations, que le groupe libéral-radical accepte avec satisfaction le projet de décret tel qu'il nous est proposé et vous invite à en faire de même.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion unterstützt einstimmig das vorliegende Dekret. Es ist für den Kanton Freiburg als Universitätskanton wichtig, ein Forschungsinstitut für Nanowissenschaften zu haben, welches europaweit einen renommierten Namen hat. Dank der grosszügigen Spende von Herrn Adolphe Merkle kann der Kanton dies verwirklichen. Und ich danke dem Staatsrat, insbesondere auch Frau Staatsrätin Isabelle Chassot für ihr grosses Engagement, damit dieses Forschungsinstitut rasch verwirklicht werden kann.

Beim vorliegenden Projekt habe ich gewisse Bedenken, was die Kosten betrifft. Die Gesamtkosten, sowie auch die Bundessubventionen sind geschätzt. Hoffentlich werden wir da keine bösen Überraschungen erleben. Auch bin ich enttäuscht, dass nicht genauer geprüft wurde, wie und ob erneuerbare Energien eingesetzt werden könnten. Ich bin überzeugt, dass in diesem Bereich viel mehr zu realisieren wäre, aber dass leider der Wille fehlt, vermehrt erneuerbare Energien zu fördern. Mit diesen Bemerkungen unterstützt die SP-Fraktion das vorliegende Dekret.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion nimmt Kenntnis von der Botschaft Nr. 62 und kommt zu den nachfolgenden Feststellungen: Wir freuen uns, dass wir für einmal hier in diesem Saal nicht über Steuergelder, sondern über eine namhafte Spende eines Visionärs, Herrn Adolphe Merkles, debattieren können. Drei wichtige strategische Bereiche werden in den Genuss einer finanziellen Unterstützung gelangen: Das Adolphe-Merkle-Institut für Forschung und Nanowissenschaft, das Forschungsinstitut für Mehrsprachigkeit und mehrsprachige Ausbildung, der Lehrstuhl für Investitionsmanagement. Im Bericht unter Punkt 3.2.2 «Schätzung der Arbeitskosten» sind diese aufgelistet. Unsere Fraktion geht davon aus, dass diese Kosten eingehalten werden – nicht wie im Fall Gambach, wo die Baukosten überschritten werden.

Mit diesen Feststellungen wird unsere Fraktion dem Dekret über den Verpflichtungskredit für den Erwerb und Umbau des Gebäudes der Klinik Garcia für das Adolphe-Merkle-Institut für Nanowissenschaft mit bestem Gewissen zustimmen.

**Fasel-Roggo Bruno** (*ACG/MLB*, *SE*). Unsere Gruppe hat die vorliegende Botschaft studiert und ist einstimmig für Eintreten.

Wir sind dem Staatsrat sehr dankbar, dass er nach der Bekanntgabe des Geschenkes von Herrn Doktor Adolphe Merkle am 28. November 2007 mit der Gründung der Stiftung und dem Kauf des ehemaligen Spitals Garcia rasch und zielgerichtet gehandelt hat. Wir sind mit der Umfunktionierung des Spitals in ein Kompetenzzentrum einverstanden. Mit diesem neuen Zentrum markiert unser Kanton einmal mehr die wissenschaftliche Hoheit und zwar nicht nur schweizweit, sondern auch europaweit, ja sogar weltweit. Darauf können wir und müssen wir stolz sein. Mit der Schaffung des Zentrums werden auch Grundlagenforschung und Mandate für unsere regionale KMU realisiert.

Trotzdem haben wir drei Fragen: Warum könnte man mit diesem Geld nicht ein neues Gebäude konstruieren? Wer ist der Besitzer des neuen Zentrums? Was kostet der jährliche Unterhalt den Staat? Die Stiftung wird diese Kosten sicher nicht übernehmen.

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion dem Dekret einstimmig zustimmen.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants, en particulier la Commission des finances et de gestion, qui se sont exprimés en faveur de ce décret. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. S'agissant des remarques des députés Morand et Krattinger concernant les récupérations d'énergies, Madame la Commissaire du gouvernement pourra certainement y répondre puisque nous avons déjà parlé de cela en commission. Pour l'intervention de M. Bruno Fasel sur le financement d'un nouveau bâtiment au vu de la transformation cela a déjà été expliqué en séance de commission et je ne vais pas le répéter, M<sup>me</sup> la Commissaire le fera tout à l'heure.

La Commissaire. Je souhaite à mon tour remercier l'ensemble des rapporteurs qui, au nom de leur groupe acceptent l'entrée en matière. Je me permets de répondre aux questions qui ont été posées dans ce cadre de manière globale. S'agissant tout d'abord de la question des coûts pour cet immeuble en tant que tel, il a été dit et indiqué aussi de manière précise dans le décret qu'il s'agit effectivement de coût qu'il faut qualifier d'estimatif. Cette estimation a cependant été basée sur des coûts réels d'autres institutions du même type, à Zürich en particulier à l'EPFZ ainsi que les derniers travaux que nous avons menés dans le domaine hospitalier dans le cadre de Bertigny. Le calcul a été fait au mieux dans les délais relativement restreints qui sont les nôtres avec une marge d'erreurs estimée faible mais existante tout de même mais je crois que les soumissions seules nous donneront l'indication réelle de ces coûts et je vous demande une certaine confiance dans ce domaine-là. S'agissant de la subvention fédérale,

à la question posée par M<sup>me</sup> la Députée Krattinger, je peux indiquer que cette subvention est assurée dans la mesure où la question de la subvention est réglée dans une directive fédérale et nous savons les éléments qu'il faut prendre en compte pour le calcul et le montant de 9 millions indiqué est même en deçà de ce que nous aurions pu calculer en prenant encore d'autres éléments mais nous avons voulu prendre une certaine marge dans ce domaine-là.

Pour les énergies renouvelables, il est important de signaler que le gaz naturel est à disposition devant le bâtiment et qu'un raccordement à la centrale de chauffe «Placad» dans lequel l'Etat est actionnaire est également encore étudié. S'agissant en revanche des panneaux solaires qui pourraient être intégrés dans le toit, j'attire votre attention sur le fait que cela paraît délicat dans la mesure où des laboratoires sont juste en-dessous de ces toits et que nous avons évidemment besoin de chaleur constante qui ne soit pas variable en fonction des saisons en tenant compte des travaux qui doivent y être effectués mais nous aurons encore le souci d'examiner également la sonde géothermique. En ce qui concerne la question de la propriété de cet

En ce qui concerne la question de la propriété de cet immeuble, l'Etat de Fribourg sera le propriétaire de cet immeuble. L'Etat de Fribourg prenant à travers le budget de l'université les coûts d'exploitation à sa charge, vous trouverez les indications à la page 12 du décret à ce sujet-là, les coûts d'exploitation seront de l'ordre de 560 000 francs uniquement, tout le reste des coûts de fonctionnement de l'institut étant ensuite à la charge de la fondation et n'étant pas admis dans l'enveloppe budgétaire de l'université. Vous voyez donc que c'est un projet qui nous permet, pour des coûts relativement restreints pour l'Etat de Fribourg, de mener à bien des recherches de pointe de niveau international, je vous remercie dès lors d'entrer en matière.

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

**Le Rapporteur.** L'article 1 traite de l'acquisition et de la transformation par l'Etat de l'immeuble de la Clinique Garcia.

### La Commissaire. Rien à ajouter.

Adopté.

Art. 2

**Le Rapporteur.** L'article 1 traite de l'acquisition et de la transformation par l'Etat de l'immeuble de la Clinique Garcia.

### La Commissaire. Rien à ajouter.

Adopté.

Art. 3

**Le Rapporteur.** L'article 3 traite de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 25 837 800 francs auprès de

l'Administration des finances pour le financement de la part cantonale, de la participation financière de la Confédération selon les modalités de la RPT arrêtées à 9 millions et participations de M. et M<sup>me</sup> Merkle pour un montant complémentaire à sa donation de 10 millions et l'autorisation donnée à l'Administration des finances pour faire l'avance de la subvention fédérale.

### La Commissaire. Rien à ajouter.

Adopté.

ART. 4

**Le Rapporteur.** L'article 4 précise le financement de la part cantonale, soit un prélèvement de 16 millions sur la provision pour l'achat d'immeubles constituée lors de la clôture des comptes 2007 et le solde par des crédits d'engagement au budget à partir de 2009.

### La Commissaire. Rien à ajouter.

Adopté.

Art. 5

**Le Rapporteur.** L'article 5 alinéa 1 rappelle que le coût global des travaux de transformation et d'équipement a été estimé sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation arrêté au 1<sup>er</sup> octobre 2007 avec une référence à l'indice 122.3 dans la catégorie «constructions d'immeubles administratifs – Espace Mitteland». L'alinéa 2 précise les bases de référence pour la majoration ou la réduction des coûts.

### La Commissaire. Rien à ajouter.

Adopté.

Art. 6

**Le Rapporteur.** L'article 6 précise l'activation au bilan de l'Etat des dépenses prévues à l'article 3 pour les amortissements, conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

### La Commissaire. Rien à ajouter.

Adopté.

Art. 7

**Le Rapporteur.** L'article 7 rappelle que le présent décret est soumis au référendum facultatif.

# La Commissaire. Rien à ajouter.

Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

7 mai 2008 612

#### Deuxième lecture

ART. 1 à 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Je confirme le résultat de la première lecture en précisant que le présent décret n'a pas d'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes et qu'il est conforme au droit de l'Union européenne. Compte tenu du montant de la dépense et conformément à l'article 141, al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, le projet de décret doit être adopté par la majorité des membres du Grand Conseil et non pas par la majorité des membres présents.

### La Commissaire. Confirmation des premiers débats.

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

#### Ont voté oui:

Ont vote out:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brinnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgaper (EV, PS/SP), Burkholter (SE, PLR/FDP), Butty (GL) Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/ FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/ FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/ SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/ CVP), Thalmann B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/ SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/ SVP). Total: 91.

A voté non: Fasel (SE, PDC/CVP). *Total: 1*.

S'est abstenu: Morand (GR, PLR/FDP). Total: 1.

# Comptes généraux de l'Etat pour 2007

Instruction publique, culture et sport

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. L'excédent de charges du compte de fonctionnement de la DICS est de 399 715 000 francs, au budget il était prévu 401 986 000, donc le budget est respecté, même amélioré d'environ 2 millions. Sur les trente centres financiers de charges que compte la DICS, dix d'entre eux ont vu leur résultat de fonctionnement se détériorer par rapport au budget. Il est intéressant de constater que le 75% des charges de fonctionnement de la DICS sont des dépenses de personnel. Celles-ci ont été inférieures à celles qui avaient été budgétisées moins 816 000 francs et 15 équivalents plein temps en moins prévus au budget. Les centres financiers qui présentent un déficit de fonctionnement sont le secrétariat général plus 315 000 francs. Le dépassement par rapport au budget est dû en grande partie à la contribution pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités, 704 000 francs. Pour la fréquentation d'écoles de la convention du Nord-Ouest: 600 000 francs et d'autres contributions pour fréquentation d'écoles hors canton: 394 000 francs. Lors de l'établissement du budget, il n'est pas possible d'évaluer précisément le nombre de Fribourgeois qui étudient à l'extérieur du canton.

A l'enseignement primaire des charges supplémentaires sont dues au fait que les contributions au fonds pré-AVS 1 500 000 sont imputées au centre financier alors qu'au budget un montant global pour tout l'Etat figure à la Direction des finances 7 800 000. Sans cela, le résultat de fonctionnement de l'exercice n'aurait pas été péjoré par rapport au budget. Pour les CO, 5 042 000 de subventions pour les constructions ont été accordées en plus des 4 millions prévus initialement au budget. Cette dépense complémentaire a une incidence directe sur le compte de fonctionnement puisque les amortissements augmentent pour un montant équivalent. Il est cependant intégralement compensé par un prélèvement de 5 millions sur les provisions. Par ailleurs la constitution d'une nouvelle provision de 2 millions pour des constructions scolaires décidée par le Conseil d'Etat et non prévue au budget explique la différence d'excédent de charges comptabilisé et celui qui a été budgétisé. Enfin, 1 300 000 francs ont été imputés au titre de contributions au fonds pré-AVS.

Pour le Collège Sainte-Croix plus 81 000 francs, le nombre plus élevé que prévu d'élèves pour la rentrée a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire ainsi que du mobilier. Pour le Collège du Sud, plus 200 000 francs, trois classes de plus que prévues au budget ont été ouvertes à la suite de l'engagement de professeurs supplémentaires d'où le dépassement du budget. Les centres financiers par contre qui présentent une amélioration sont l'enseignement secondaire deuxième degré moins 585 000 francs. L'amélioration des comptes par rapport au budget est due à la contribution au Gymnase intercantonal de la Broye, 5 millions au lieu de 5 600 000. Le Collège Saint-Michel aussi moins 900 000 francs dus aux charges liées aux immeubles, amortissements moins 330 000, chauffage 150 000 et traitements de personnel moins 132 000. Haute école

spécialisée de santé, moins 1 380 000, 500 000 francs de traitements de personnel enseignant ont été économisés en raison du report de la mise en place de la formation en emploi. Par ailleurs, 347 000 francs ont été versés en plus par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, et un montant de 160 000 plus élevé que celui budgétisé pour l'écolage. Haute école fribourgeoise de travail social, moins 580 000 francs dus à la participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale plus 340 000 francs, participation de tiers à divers projets 305 000 francs.

Enfin, on constate une amélioration à l'Université qui est gérée par une enveloppe budgétaire moins 989 000 francs, 2 500 000 ont été économisés dans les rubriques de traitements de personnel administratif et auxiliaire mais par contre une diminution des recettes des cantons non-universitaires 800 000 francs et subventions fédérales moins 155 000 francs. Voilà les principales différences.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai qu'un élément à ajouter au rapport très complet du Rapporteur; il concerne le Gymnase intercantonal de la Broye pour vous informer que nous sommes à bout touchant du crédit de construction nous sommes en train de clôturer les comptes et je peux d'ores et déjà vous annoncer que le crédit sera entièrement tenu.

- L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

# Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Ce rapport reflète toute l'activité de la DICS pour l'année 2007. Il y figure en particulier les statistiques concernant les effectifs d'élèves, le nombre de classes, que ce soit en langue française ou allemande, leur répartition géographique et ceci dans tous les degrés.

La Commissaire. Je n'ai rien à ajouter et attend avec intérêt les questions.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse** (*ACG/MLB*, *SE*). En guise d'introduction, le groupe ACG souligne la bonne tenue générale du département. Il se félicite en particulier, sur le plan de la formation, de l'initiative «START – Forum des métiers» pour les jeunes et de l'organisation des Journées portes ouvertes des écoles. Notre groupe se réjouit également de la réception d'un don de M. et M<sup>me</sup> Merkle permettant la mise en route d'un institut de recherche de pointe dans notre canton.

Nous saluons la participation active du canton à la mise sur pied du nouveau Plan d'Etude Romand (PER) et la contribution au projet HarmoS dont il sera bientôt débattu dans notre assemblée.

Le groupe ACG se félicite encore de la mise sur pied d'un projet de recherche sur le plurilinguisme et le bilinguisme. Au-delà de la création d'un institut de recherche, nous attendons dans le domaine du bilinguisme de la part de la DICS des initiatives et des propositions concrètes capables de faire véritablement du canton de Fribourg, un canton bilingue, cela en matière de formation notamment.

Notre groupe suivra avec attention les travaux menant à l'introduction de la seconde année d'école enfantine qui pose d'importants défis – entre autres – au niveau des infrastructures et de l'accueil extrascolaire. En ce qui concerne les infrastructures, notre groupe relève des manques dans le domaine du sport, enseignement dans lequel le canton ne répond pas aux exigences fédérales. Nous demandons à la DICS de remédier à cette situation.

Dans le secteur de la formation toujours, le groupe suit avec intérêt le processus d'accréditation des Hautes Ecoles Spécialisées et se réjouit – avec un bémol – que le Conservatoire ait pu maintenir des classes professionnelles. Le groupe ACG serait heureux que ces classes existent sous le label «Conservatoire de Fribourg» et non «Conservatoire de Lausanne» et invite la DICS à mener les démarches nécessaires à l'accréditation du Conservatoire de Fribourg comme Haute Ecole de musique.

Dans le domaine de la culture, le nouveau règlement sur les affaires culturelles est un des plus contraignants de Suisse de I'aveu de ses propres auteurs. Notre groupe craint que son application renforce trop le rôle de l'Etat dans ce secteur et, sous le couvert de la loi et malgré les assertions contraires des responsables du dicastère, institue progressivement une culture d'Etat. La question se pose notamment dans le domaine de l'attribution des subventions ou dans celui des activités culturelles proposées aux écoles. Nos doutes puissentils s'avérer infondés à ce sujet.

Pour terminer sa réflexion sur le rapport d'activité de la DICS, notre groupe se pose de sérieuses questions sur le Musée d'art et d'histoire de Fribourg, institution pour le moins somnolente. Le nombre de visiteurs, même s'il n'est pas le reflet conforme de la qualité du travail présenté – est tout à fait insuffisant pour une institution de ce rang. Le prochain départ à la retraite de la directrice actuelle doit être l'occasion à nos yeux de réévaluer les ambitions et les objectifs de l'institution afin de lui redonner son dynamisme.

**Le Rapporteur.** M<sup>me</sup> la Commissaire attend les questions et je la laisse répondre.

**La Commissaire.** C'est très volontiers que je répondrai aux différentes remarques, plutôt que questions, qui ont été soulevées par le groupe Alliance centre gauche.

S'agissant tout d'abord de la question du plurilinguisme et du concept des langues. Il était nécessaire d'attendre l'adoption du concept du concordat HarmoS qui fixait les langues et le moment de leur introduction dans la scolarité avant de pouvoir vous soumettre ce concept. Nous sommes dans la phase finale de préparation et j'espère pouvoir le faire encore avant l'été.

S'agissant de la question des infrastructures sportives, je peux vous informer que le Conseil d'Etat a adopté cette semaine une modification de l'ordonnance sur l'enseignement du sport, réintroduisant la troisième heure de sport pour le cycle d'orientation, mais et c'est vrai, nous avons un manque d'infrastructures au niveau du secondaire II, qui ne pourra être remédié en partie que lorsque nous disposerons des infrastructures de Gambach. Dès lors, je me permets de vous inviter encore une fois à voter «OUI» le 1<sup>er</sup> juin, cela contribuera à soulager la question des infrastructures sportives et nous permettra également de réintroduire dans un délai ordonné la troisième heure de sport au niveau du secondaire II.

Pour la question du Conservatoire fribourgeois et de son maintien comme Haute Ecole Spécialisée, je dois vous indiquer qu'il est impossible pour la Haute Ecole fribourgeoise d'obtenir une accréditation à elle toute seule, ne serait-ce qu'en raison des exigences fédérales et du nombre d'élèves. En revanche, le Conseil d'Etat a approuvé dans une première phase les discussions en cours avec le Conservatoire de Lausanne qui nous permettra de maintenir un enseignement professionnel sur site fribourgeois et cela est déjà à mon sens un succès important dans le cadre du maintien de la musique professionnelle dans notre canton.

S'agissant du règlement des affaires culturelles, je prends acte de votre appréciation, je souhaite simplement dire que lorsque l'on parle de culture d'Etat et que l'on dit que nous avons le règlement des affaires culturelles le plus restrictif de Suisse, cela ne va pas nécessairement ensemble, puisque dans ce règlement il est prévu expressément le rôle subsidiaire de l'Etat qui ne peut financer en dessus de 50% les créations dans notre canton, ce qui suffit à démontrer à lui tout seul que nous n'avons pas en soi de culture d'Etat; nous ne sommes pas dans un régime soviétique!

Pour le Musée d'art et d'histoire, j'ai pris acte de votre remarque. Je souhaite simplement souligner que la dernière exposition «L'éternel féminin» a connu plus de quinze mille visiteurs, ce qui annonce une hausse sensible des visiteurs pour cette année, mais sans doute est-ce dû au titre de l'exposition?

- L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

# Election d'un substitut de la procureure générale, poste à 60%

**Le Président.** J'ouvre la discussion sur les candidatures à cette élection et je vous signale que M<sup>me</sup> Marisa Vonlanthen a retiré sa candidature ce matin.

**Studer Theo** (*PDC/CVP*, *LA*). La Commission de justice vous propose d'élire M<sup>me</sup> Sandrine Schaller Walker pour les raisons suivantes. L'autre candidat, M. Benoît Ducry, a certainement d'excellentes qualités, mais il ne dispose pas encore de toutes les conditions pour être éligible. Il n'a pas encore de brevet d'avocat. Nous ne pouvons pas anticiper l'issue de son examen d'avocat pour lequel, nous lui souhaitons bonne chance. Et,

selon l'avis de la Commission de justice, il n'est donc pas éligible.

Nous vous invitons par conséquent à donner votre voix à  $M^{me}$  Sandrine Schaller Walker.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Vous avez sous les yeux le préavis du Conseil de la magistrature!

Nous avons mis par ordre de préférence, effectivement M. Benoît Ducry, ensuite M<sup>me</sup> Schaller. Il est vrai que M. Ducry n'a pas encore son brevet d'avocat. Mais je tiens à préciser que ce n'est pas une condition formelle d'éligibilité puisqu'en vertu de la Constitution cantonale, il faut avoir de l'expérience et le brevet n'est pas une condition pour être élu juge.

Maintenant, on peut respecter le préavis de la Commission de justice, tous les deux sont des candidats valables! Toutefois, le Conseil de la magistrature s'il a mis M. Ducry en premier, c'est parce que c'est une personne qui a une très grande expérience, puisqu'il a travaillé et au Ministère public et chez les Juges d'instruction ainsi qu'à la Police cantonale, alors que M<sup>me</sup> Schaller est «uniquement» avocate. C'est à vous de choisir!

**Mauron Pierre** (*PS/SP*, *GR*). Le groupe socialiste soutiendra la candidature de M<sup>me</sup> Sandrine Schaller Walker, qui fera une excellente substitut du procureur et qui, contrairement à d'autres candidats est titulaire du brevet d'avocat.

Le groupe regrette cependant d'avoir dû apprendre de manière officieuse le fait que cette candidate était enceinte puisqu'il s'agit d'un élément important, personnel et que cette candidate a souhaité faire connaître. S'il ne remet pas en cause ce droit fondamental, il regrette par contre que, par le passé un élément similaire avait été retenu comme élément à charge d'une magistrate socialiste. Dans l'analyse des candidatures, les éléments et critères qui doivent présider au choix d'une candidature, le groupe socialiste espère ainsi ne plus jamais entendre parler de questions de grossesse ou d'accouchements, car ces éléments purement personnels ne doivent pas entrer en considération dans le choix à opérer.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2007

Institutions, agriculture et forêt

**Schorderet Edgar** (*PDC/CVP*, *SC*), **rapporteur**. Les comptes 2007 de la DIAF ont une belle allure puisque son compte de fonctionnement boucle avec une réduction de l'excédent de charges de 4,8 millions par rapport aux prévisions!

On relève également que l'évolution des charges de fonctionnement réelle, passe de 51 645 millions en 2006 à 51 820 millions en 2007, soit une augmentation maîtrisée de 175 000 francs correspondant à 0,3%.

Les comptes de charges de cette Direction sont meilleurs que prévus à l'exception du Service de l'Etat civil et des naturalisations, du Service des communes, du Service vétérinaire et de l'Institut agricole de Grangeneuve qui présentent tous de minimes écarts négatifs

avec le budget. Les écarts principaux proviennent des restructurations prévues au budget qui ont ou qui n'ont pas été réalisées durant l'exercice sous revue.

Les améliorations financières sont essentiellement la conséquence de réduction de personnel consécutive à ces changements. Nous nous retrouvons globalement avec 41,55 emplois à plein-temps en moins, sur une dotation budgétée de 375 EPT, soit une réduction de 11%

Il faut enfin relever qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, les trois unités administratives suivantes regroupent le nouveau Service de l'agriculture: le Service des améliorations foncières, le Service de l'agriculture donc l'ancien AGRI et l'Office cantonal du crédit agricole.

En 2007, les comptes sont encore restés séparés, ce n'est qu'en 2008 que le tout sera fondu en un seul centre de charges.

Quant aux comptes d'investissements de cette direction, ils présentent un solde de 1 million inférieur aux montants budgétés, ce qui s'explique par

- a) 650 000 francs de réductions grâce au fait que les montants prévus comme prêts au fonds rural et au fonds pour la couverture de l'aide aux exploitations paysannes n'ont pas été nécessaires.
- b) 280 millions de diminution, en raison de la réduction des projets de remaniements parcellaires.
- c) 100 000 francs aux comptes du Service des forêts, en raison de la diminution de coûts d'un projet de construction et le report d'un autre projet à 2008.

Enfin, nous avons examiné d'un peu plus près les préfectures. On constate que le résultat financier d'une préfecture dépend exclusivement des charges de personnel et des recettes qui proviennent des amendes et des émoluments. Les coûts de personnel par exemple, de la Préfecture de la Gruyère représentent 96% de ses charges. Des différences existent entre les préfectures, tant au niveau des charges, que des recettes. Certaines évidemment sont à mettre au compte de la dimension territoriale de la préfecture. C'est le cas en ce qui concerne le nombre de collaborateurs nécessaires au bon fonctionnement d'une entité rapportée à ces habitants.

La Sarine et la Singine couvrent par exemple quelque huit mille habitants par collaborateur, alors qu'il n'est pas possible à un petit district de faire mieux que le 50%.

Pour ce qui est des amendes et émoluments, on constate que ce sont d'autres paramètres que la grandeur du district qui jouent un rôle. Le Lac avec 26 francs par habitant est champion fribourgeois 2007! Suivent la Broye avec 20 francs, la Sarine et la Veveyse avec 19 francs par habitant. La Singine et la Glâne ferment la marche avec 12 francs par habitant.

Dans ces différents cas, c'est sûrement la présence de l'autoroute qui joue un rôle important dans ces différences d'encaissement, notamment d'amendes. Cette comparaison entre préfectures doit cependant être prise avec prudence car les chiffres mentionnés sont soumis à des fluctuations qui ne sont pas toujours influençables directement. Nous en avons fait simplement une

photo pour 2007. Finalement et dans un tout autre chapitre, nous voudrions mettre en évidence, l'excellente maîtrise du mode de gestion par GPP du l'Institut agricole de Grangeneuve, ceci a déjà été relevé hier lors de l'entrée en matière générale des comptes.

Or il suffit de mettre en place, des gens compétents en la matière et motivés pour faire de la comptabilité analytique un véritable outil de management également dans les services de l'Etat. Nous relevons aussi qu'en douze ans, le nombre d'élèves à Grangeneuve a quasiment doublé, alors que le corps professoral s'est globalement réduit de dix unités. Il serait ici inopportun de parler d'augmentation de l'efficience de ce service, alors qu'au moins deux collaborateurs de grande valeur ont subi un burn-out et que le solde des vacances et des congés de compensation se monte à quelque cent mois.

La Commission des finances et de gestion est préoccupée par cette situation de flux tendu qui dure depuis un certain temps et attend des mesures adéquates, et nous en avons parlé avec le directeur de la DIAF; on attend donc de sa part des mesures adéquates.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions de l'agriculture et des forêts. Je n'ai rien à rajouter en l'état, au rapport très complet de M. le Député Schorderet.

L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

# Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

**Schorderet Edgar** (*PDC/CVP*, *SC*), **rapporteur.** La CFG a étudié en détail ce rapport et félicite la Direction pour son excellence.

Je voudrais ici relever rapidement quelques points. Tout d'abord, les changements structuraux qui ont été effectués dans cette direction. On en a déjà parlé tout à l'heure, il s'agit de la réunification des trois anciennes unités administratives, à savoir le Service des améliorations foncières, l'ancien Service de l'agriculture et l'Office cantonal des crédits agricoles regroupés dans le nouveau Service de l'agriculture. Cette réunification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007 et la réunion physique s'est faite début juillet 2007. Le nouveau service se trouve à Givisiez, à la route Jo Siffert 36.

Ensuite, concernant la cantonalisation du contrôle de l'hygiène des viandes, les agents communaux du contrôle passent sous la direction du Service vétérinaire et ils sont soumis à la législation du personenl de l'Etat.

Et, finalement, le regroupement des services du laboratoire cantonal – donc celui du chimiste cantonal et du Service vétérinaire – qui sera effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2008, une fois que l'organigramme de fonctionnement sera établi. Pour mémoire, le laboratoire cantonal est déjà passé sous le contrôle de la DIAF au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Avant, il était sous la DSAS. Cette fusion conduit à une réduction du nombre de chefs de services de deux à un. Le regroupement physique de ces services ne pourra par contre se faire qu'une fois le bâtiment d'accueil terminé.

Le Commissaire. Simplement une précision, le regroupement qui est prévu dans le bâtiment du SAR ne devrait pas seulement concerner le laboratoire cantonal et le Service du vétérinaire cantonal mais aussi le laboratoire du Service de l'environnement ainsi que le laboratoire de SANIMA; tous les laboratoires devraient être regroupés sur un même site.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Vous me permettrez, M. le Commissaire, de vous interpeller sur certaines modalités qui ont cours dans le cadre de la chasse, plus spécialement la chasse au sanglier. Notre région, la rive sud du Lac de Neuchâtel est confrontée, année après année, à des hardes de sangliers qui mettent à mal les cultures riveraines de cette zone, créant un ras-le-bol chez les agriculteurs et un manque à gagner important. La zone de prédilection de ces onglés – je vous l'ai dit – se situe dans la Grande Cariçaie et les cultures touchées sont imbriquées sur les cantons de Fribourg et de Vaud. Ma question est la suivante. Pourquoi, M. le Commissaire, les taxations des dégâts -50% pour Fribourg et 80% pour Vaud – sont à ce point différentes entre ces cantons? De plus, le canton de Vaud prend également en charge les dégâts causés par les blaireaux et autres prédateurs, ce qui n'est pas le cas sur Fribourg. Je sais que ces temps passés les gardes-chasse se sont rendus dans la région de Cheyres, etc. pour abattre des troupeaux de blaireaux. Je ne suis pas un anti-chasseur! Longtemps pas! Je n'ai jamais porté un fusil! Mais, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, M. le Commissaire, d'élaborer un même mode de prise en charge de ces dégâts du fait – je vous l'ai dit – que nous travaillons à quelques mètres des uns des autres, Vaudois et Fribourgeois? Cinq cents permis de chasse spéciaux ont été délivrés pour la chasse au sanglier. Vingt bêtes sur Fribourg ont été tirées l'année dernière. Les gardes-chasse et auxiliaires déversent des tonnes de malice pour entretenir ces troupeaux de sangliers. Je me demande si l'on se fait quelques broches particulières! Ce chiffre de vingt sangliers m'interpelle quelque peu! Vous savez, M. le Conseiller d'Etat, j'ai engraissé pendant trente ans des cochons alors je connais un petit peu le système. Quand on leur donne à manger tous les jours durant toute l'année... et puis en tuer vingt au bout de l'année... cela m'étonne un petit peu... ils doivent partir à quelque part!

Le Rapporteur. Merci, M. le Député Duc. Comme je ne suis ni chasseur ni spécialiste du sanglier et que vous avez adressé votre parole directement au commissaire, je dévie le puck, comme l'équipe suisse sait très bien le faire actuellement.

**Le Commissaire.** Les cantons de Vaud, Fribourg et Berne collaborent dans un projet de suivi des sangliers sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Jusqu'à présent, 64 sangliers ont été capturés entre les trois cantons,

dont quatre ont été équipés d'émetteur pour être suivis dans le terrain. Lors de la capture, il y a eu quelques décès aussi à cause du stress (*rires*)... le stress de la capture bien sûr! Les premiers résultats montrent que les sangliers sont plus sédentaires que ce qu'on avait pensé jusqu'à maintenant et, probablement, que c'est l'excellente qualité de leur habitat de la rive sud qui y est pour quelque chose. Les informations que j'ai c'est que les gardes nourrissent très peu les sangliers. M. le Député Duc affirme le contraire, alors je crois qu'il faudra tirer cela au clair. Nous, on pense que leur habitat naturel est tellement riche qu'on n'a pas besoin de les nourrir.

Pour les informations de différence d'avec le canton de Vaud, comme le fonds de la faune qui est alimenté uniquement par les chasseurs – vous le savez – se porte très bien, on pourrait analyser si on peut indemniser à la hauteur du canton de Vaud. Cela je peux vous promettre de le faire. Ce que je peux aussi vous dire c'est que les dégâts annoncés par les agriculteurs diminuent: en 2005 le montant total des indemnités du canton était de 29 960 francs, en 2006 de 17 259 francs et en 2007 de 7 896 francs. Donc, je pense qu'au vu de cette diminution des dégâts qui est annoncée on pourrait réexaminer le pourcent de défraiement. Mon petit doigt m'a même dit qu'il ne suffisait pas d'intervenir au Grand Conseil pour être épargné par les sangliers, n'est-ce pas M. le Député Duc, et que vous figurez aussi dans ceux qui avait annoncé quelques dégâts! Voilà j'ai terminé, M. le Président.

 L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

#### Rapport et comptes pour 2007

ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)

**Schorderet Edgar** (*PDC/CVP*, *SC*), **rapporteur.** SA-NIMA est chargé d'assurer les pertes d'animaux de rente consécutives aux épizooties, d'assurer les frais pour lutter contre ces épizooties et d'exploiter les centres collecteurs de déchets d'animaux.

Le rapport contient moult informations très détaillées sur la situation dans le canton de Fribourg.

Je citerai simplement les éléments suivants. Le résultat d'exploitation des caisses d'assurances se monte à 791 000 francs en tenant compte de la légère perte du laboratoire agro-alimentaire.

Parmi les différentes caisses, celle des abeilles continue à poser problème, puisqu'elle présente un déficit de 10 000 francs.

La participation de l'Etat aux frais de lutte contre les épizooties et aux frais administratifs se monte à 522 000. La participation aux frais d'infrastructures et d'exploitation des centres d'élimination des déchets se monte à 623 000 francs.

Le Commissaire. Un seul complément, nous avons enfin pu construire le centre de collecteur de déchets carnés pour la partie alémanique à Bundtels sur la

commune de Guin. C'est une dépense d'un peu plus de deux millions de francs, donc très importante, mais qui nous permettra de satisfaire à toutes les exigences aujourd'hui, puisque le bâtiment sera sous pression, cela veut dire que l'air ne peut que y entrer et non pas en sortir. Le bâtiment sera inauguré en 2008, année qui correspond au 100e anniversaire de l'assurance du bétail dans le canton de Fribourg.

Cela fait donc longtemps qu'il y a cette mutualité d'assurances et je rappelle que tous les montants qui sont dans la caisse ont été versés par les détenteurs et non pas par le canton!

 Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 75 voix, sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/ CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bronnimann (SC, UDC/SVP), Buscher (SC, UDC/SVP), Buscher (SE, UDC/SVP), Buscher (S sard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de CVP), Corminbæd (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Cotti Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/ CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/ SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP) SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/ CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 75.

S'est abstenu: Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). Total: 1

# Motion M1028.07 Bureau du Grand Conseil (modification de la LEDP [motion populaire])<sup>1</sup>

Prise en considération

Page Pierre-André, premier vice-président (*UDC/SVP*, *GL*). Par voie de motion, le Bureau du Grand Conseil vous demande de supprimer l'alinéa 2 de l'art. 136 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cette modification vous est demandée car l'administration de notre Parlement et de nos administrations communales ont été rapidement submergées de travail à

la suite du premier dépôt de motion populaire que la nouvelle Constitution fribourgeoise a instituée.

Actuellement, les différentes administrations doivent assurer un travail fastidieux étant donné que les signatures de chaque commune peuvent figurer sur la même liste. Vous comprenez aisément qu'il peut arriver qu'une liste de dix personnes peut concerner dix communes différentes, d'où un travail considérable, facilement compréhensible que l'on peut améliorer. Je vous donne un exemple des trois motions populaires, celle de M. Bregger, 763 signatures, celle concernant «un enfant a besoin de ses deux parents», il y avait 1925 signatures et la motion populaire concernant la réduction du nombre de gardes-chasse comportait 3235 signatures. Bien que 300 signatures soient exigées, nos administrations ont le devoir de toutes les contrôler pour connaître le nombre de signatures va-

Le fait de rassembler les signatures par commune permettra un allégement considérable du travail de notre administration.

C'est pourquoi, Messieurs et Mesdames les Députés, le Bureau du Grand Conseil vous demande d'accepter cette motion pour diminuer la charge administrative de nos administrations.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien partage l'analyse faite par le Bureau du Grand Conseil, le motionnaire en l'occurrence, et dans le but de faciliter et de simplifier le travail du secrétariat général du Grand Conseil, il vous propose, à l'unanimité, d'accepter la modification de loi proposée.

Marbach Christian (*PS/SP*, *SE*). Die SP-Fraktion hat die Motion des Büros des Grossen Rates zur Kenntnis genommen, in welcher die Aufhebung des Artikels 136d, Absatz 2 des ERG beantragt wird. Wir zeigen Verständnis für das Anliegen und dem damit verbundenen administrativen Aufwand.

Mit diesem Artikel beabsichtigt der Gesetzgeber allerdings auch, das Einreichen einer Volksmotion bewusst einfach zu halten. Dieses politische Instrument, welches wir als sehr wichtig und notwendig erachten, sollte auch weiterhin unbürokratisch und flexibel eingesetzt werden können. Für uns alle ist ersichtlich, dass ein Begehren auch in Zukunft mit möglichst vielen Unterschriften untermauert werden wird, um an Wichtigkeit und Bedeutung zu gewinnen.

Um diesem Aspekt und auch der Forderung der Motion gleichzeitig Rechnung zu tragen, bitten wir den Staatsrat, folgende Frage zu beantworten: Ist es möglich, die Unterschriften nur so weit zu prüfen und zu beglaubigen, bis die notwendige Anzahl von 300 erreicht ist? Wenn ja, würde dies bedeuten, dass in erwähntem Artikel nur die Formulierung und «zählt sie aus» gestrichen werden müsste. Der Rest des Artikels könnte hingegen stehen gelassen werden. Dies umso mehr, als im Absatz 3 des Artikel 136e vom Sekretariat des Grossen Rates lediglich verlangt wird, zu prüfen, ob die eingereichte Volksmotion von genügend Unterschriften unterstützt wird. Diese Lösung würde dem ursprünglichen Gedanken des Gesetzgebers –

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Déposée et développée le 13 septembre 2007, *BGC* p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 18 mars 2007, *BGC* d'avril p. 379.

eine Volksmotion auch weiterhin möglichst einfach zu halten – eher entsprechen als die Streichung des Abschnittes. Gleichzeitig würde die Forderung der Motion erfüllt und zudem der administrative Aufwand noch einmal erheblich vereinfacht, weil damit auch die Gemeinden teilweise von der zukünftigen Kontrolle entlastet würden. Eigentlich würden wir eine solche Lösung vorziehen, aber wir anerkennen grundsätzlich das Anliegen der Motion.

**Le Président.** En tant que Président, je souhaite un joyeux anniversaire à M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet!

**Mutter Christa** (*ACG/MLB*, *FV*). Le groupe Alliance centre gauche a examiné cette motion à la lumière de ce qui a été discuté à l'époque à la Constituante et puis voté par le peuple. On a voulu créer un instrument démocratique facilement abordable et facilement utilisable et donc ne pas créer d'obstacles administratifs pour la récolte des signatures.

Le groupe Alliance centre gauche est d'avis qu'il suffit de faire des recommandations et puis de faire une mise en page de la feuille de signatures qui encourage ceux qui récoltent les signatures à les trier par commune. Nous nous opposons à la motion qui veut en faire une obligation. Nous pensons que c'est un obstacle inutile à l'application d'un droit démocratique que l'on voulait justement abordable, sans trop de complications. Nous n'avons pas évoqué la possibilité de compromis qui nous est proposé aujourd'hui par le groupe socialiste, mais à titre personnel, je dirais que si l'on refuse aujourd'hui cette motion, ce serait une piste à explorer. Et personnellement, je souhaiterais que le Bureau examine si on ne peut pas alléger le contrôle de ces signatures dans le sens suggéré par le groupe socialiste, mais pour ce qui est de la décision à prendre aujourd'hui, le groupe Alliance centre gauche vous invite à refuser cette motion!

**Badoud Antoinette** (*PLR/FDP*, *GR*). Le groupe libéral-radical va soutenir la motion du Bureau du Grand Conseil qui tend à supprimer l'art. 136 al. 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cette disposition entraine, en effet, des lourdeurs administratives non négligeables alors que seules 300 signatures suffisent pour le dépôt d'une motion populaire.

Je vous invite donc à soutenir cette motion et à revenir à la situation initiale qui consiste à faire signer une seule liste par commune. Merci d'accepter cette motion.

**Zürcher Werner** (*UDC/SVP, LA*). Le groupe UDC a pris connaissance de cette motion. Le groupe à l'unanimité soutiendra cette motion. Le but est de simplifier le travail du secrétariat du Grand Conseil et des administrations communales dans les opérations de contrôle des signatures.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous vous souvenez que la Constituante avait voulu élargir quelque peu les droits populaires en introduisant cette motion populaire. C'est vrai qu'à l'exercice, on s'est rendu compte que le but

était de simplifier la récolte, mais que cela compliquait beaucoup le contrôle. Avec ce qui vous est proposé aujourd'hui, on complique un peu la récolte, mais c'est vrai que l'on simplifie sérieusement le contrôle.

La piste indiquée par M. le Député Marbach n'a pas été étudiée. C'est vrai que l'on a l'impression que plus il y a de signatures, plus le Grand Conseil va être impressionné. Mais on l'a vu lors du traitement de la dernière motion, ce n'est pas parce que l'on a plus de trois mille signatures que cela change l'approche qu'en fait le Grand Conseil. Après avoir bien réfléchi, le Conseil d'Etat vous propose de suivre cette motion, qui je le répète compliquerait un peu la récolte des signatures, mais irait quand même dans le sens d'une simplification pour les communes et aussi pour le secrétariat du Grand Conseil.

C'est avec ces considérations que le Conseil d'Etat vous propose d'accepter cette motion du Bureau du Grand Conseil.

**Le Président.** Au vote la prise en considération de cette motion est acceptée par 73 voix contre 3. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Commbœuf (BR, PS/CDC), Collomb (BR, PS/CDC), SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/ FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/ SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/CVP) UDC/SVP). Total: 73.

Ont voté non:

de Roche (LA, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 3* 

Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total:* 5.

 Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

# Comptes généraux de l'Etat pour 2007

FINANCES

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.

Les comptes 2007 de la Direction des finances présentent un excédent de recettes au compte de fonctionnement de 1,181 milliard, en augmentation de 62 millions. Un excédent de dépenses au compte d'investissements de 24 000 francs.

De manière générale, on peut constater une bonne maîtrise du budget 2007 et le personnel employé par la Direction des finances représente 350 équivalents plein-temps, en diminution d'environ 14 équivalents par rapport aux attributions faites dans le cadre du budget (différence liée pour l'essentiel à des reports d'engagements). 22 apprenti(e)s et 4 stagiaires sont intégrés au team de la Direction des finances.

Les principaux éléments concernant cette Direction ont été relevés par plusieurs intervenants lors du débat d'entrée en matière; j'irai donc à l'essentiel.

Permettez-moi ainsi de relever quelques données qui composent l'augmentation des recettes de 62 millions de francs.

Au centre de charges 3705 «Administration des finances», il ressort 25 millions de francs d'excédents complémentaires de recettes. A savoir, les intérêts des placements en hausse de 15 millions de francs provenant des placements à court terme, notamment l'or de la Banque Nationale, la part à l'impôt anticipé plus 9 millions et la part aux bénéfices du Groupe E et de la BCF plus 1 million. A noter que le montant des dettes à long terme de 615 millions reste inchangé alors que les placements représentent une fortune d'environ 1 milliard.

Concernant le montant des dettes, certaines de cellesci viendront à échéance au cours des prochains exercices. Au centre de charges 3740 «Service cantonal des contributions», nous constatons un excédent de recettes de 1,038 milliard, en hausse de 49 millions. Les augmentations de recettes significatives ressortent des positions suivantes:

- Impôt sur la fortune des personnes physiques: +9,5 millions
- Impôt sur le bénéfice des personnes morales: +16 millions
- Impôt fédéral direct des personnes morales: +11,5 millions
- Impôt fédéral direct calculé dans le cadre de la péréquation: +9 millions.

Quant à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à hauteur de 627 millions, il est sensiblement en régression de 0,8% par rapport au budget. Le chapitre des impôts irrécouvrables augmente de 1 million à 9,82 millions. Il convient toutefois de relever que le suivi du contentieux fonctionne correctement comme nous l'a assuré le Directeur des finances.

Enfin, une provision de 22 millions a été constituée pour assumer le risque de volatilité de la RPT. Les autres chapitres de cette Direction n'appellent pas de commentaire particulier si ce n'est de souligner que la fortune du

canton au 31 décembre 2007 ascende à 440 millions ou 1700 francs par habitant.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** En l'état, je n'ai rien à ajouter.

L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

# Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DES FINANCES

**Thürler Jean-Pierre** (*PLR/FDP*, *GR*), **rapporteur.** Je tiens d'emblée à relever la qualité du rapport de la Direction des finances.

Au chapitre des événements particuliers, je relève l'attribution du mandat par la DAEC à l'Inspection des finances afin d'effectuer deux audits concernant l'organisation du projet de route d'évitement de «Bulle–La Tour-de-Trême». Le rapport exhaustif concernant ces contrôles a été remis aux députés dans un souci de transparence du Conseil d'Etat.

L'Inspection des finances a également établi un rapport du bilan au 31 décembre 2006. Il s'agit de la troisième révision intégrale des comptes du bilan de l'Etat de Fribourg, après celles de 1998 et 2003, qui, selon l'opinion de l'Inspection des finances, atteste que les comptes du bilan sont conformes à la loi sur les finances de l'Etat. Ce rapport de l'Inspection des finances sera examiné par la CFG en juin prochain.

Il sied également de relever la demande de la Commission des finances et de gestion, en octobre 2006, d'effectuer un «état des lieux» de l'existence des comptes et caisses occultes dans l'ensemble de l'administration cantonale. Rien d'illicite ou de grave n'a été constaté et à l'avenir il est pris acte que les services ne posséderont pas de caisses ou comptes occultes.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je n'ai pas de commentaire complémentaire en l'état.

 L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

### Rapport et comptes pour 2007

BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG (BCF)

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Hormis le fait que ce rapport est exhaustif, il est réjouissant de relever notamment l'excellente gestion de notre Banque cantonale qui, avec des produits en hausse de 8,6% et des charges en sensible augmentation de 0,9% par rapport à 2006, fait apparaître un bénéfice brut de 141 millions et un bénéfice net de 83 millions, déductions faites des amortissements et correctifs de valeur ainsi que de la comptabilisation d'opérations extraordinaires. Le bénéfice net est en

augmentation de 10,8%. Les fonds propres évoluent à la hausse de 9,1% à 940 millions. Le versement à l'Etat de Fribourg se monte à 28,2 millions y compris la part fiscale. Les communes et paroisses ont encaissé, à leur tour, 7,5 millions d'impôts.

Le Commissaire. L'exercice 2007 de la Banque cantonale de Fribourg peut à nouveau être qualifié d'excellent. Je tiens ici à en remercier aussi bien la Direction que le personnel de la Banque qui a accompli un très bon travail dans un milieu pas forcément facile; on peut le voir à l'aulne d'autres banques.

Je précise que si vous regardez à la page 63, le rapporteur l'a relevé, on parle d'un versement à l'Etat de 28,208 millions de francs. Si vous prenez la page 39, dans la répartition du bénéfice on parle de 18,788 millions; la différence est justement la part fiscale qui est comptabilisée dans les impôts.

Dans les montants au budget 2008, les parts que la banque verse à l'Etat en relation avec ses comptes à elle 2007 influencent évidemment nos comptes à nous 2008, la répartition entre versements à l'Etat pour la part aux bénéfices et pour le paiement de la garantie étatique, ainsi que la part des impôts, avait été appréciée. En fait, les impôts seront plus élevés que cela n'avait été prévu initialement. Ce qui veut donc dire que dans les comptes 2008 nous aurons, dans les impôts, une part plus importante que prévue. Par contre, à la Direction des finances où nous avions mentionné 20 millions, en fait ce sera 18,788 millions.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB*, *LA*). Ich bin auch erfreut über das Ergebnis und gratuliere der Kantonalbank für ihr ausgezeichnetes Ergebnis und ihre Arbeit.

Ich habe drei Fragen zum Jahresbericht der Kantonalbank. Ich habe eine Frage zum Kurzporträt: Dort wird gesagt, dass die Überweisungen an den Kanton, die Gemeinden und die Pfarreien sich auf 35 Mio. belaufen. Sie haben schon von den Steuern geredet. Wäre es nicht korrekter, hier wirklich von Steuern zu reden? Ich hätte eine Anschlussfrage: Bezahlt die Kantonalbank auch Bundessteuern? Und wenn nein, warum nicht? Das wäre meine erste Frage.

Meine zweite Frage: Wenn ich richtig informiert bin, sind die Honorare des Verwaltungsrates von 2006 auf 2007 von 300 000 auf 500 000 Franken gestiegen. Darf man eine Verringerung dieses Betrages erwarten, da der Verwaltungsrat ja nächstens verkleinert wird?

Und die dritte Frage: Ich habe in der Personalliste gesehen, dass, je höher man in den Etagen steigt, je weniger Frauen dort zu finden sind. In der Generaldirektion gibt es keine. Bei den Handlungsbevollmächtigten sind es immerhin 8 von 36. Was tut die Kantonalbank für die Frauenförderung? Der Slogan der Kantonalbank ist «immer offener» oder «offener». Stehen die Führungsetagen der Kantonalbank auch Frauen offen?

**Thürler Jean-Pierre** (*PLR/FDP*, *GR*), **rapporteur.** Les questions soulevées par notre collègue M. de Roche n'ont pas été traitées par la Commission des finances et de gestion. Je vais laisser le commissaire du gouvernement y répondre.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je répondrai de la manière suivante aux questions du député de Roche. J'ai presque envie de dire: je vais donner la parole aux députés administrateurs de la Banque puisque le Grand Conseil a aussi cette particularité de désigner des administrateurs mais je vais quand même essayer de répondre.

Tout d'abord, si vous prenez la page 63, on voit clairement les différents montants versés aux collectivités publiques. Les 35 millions auxquels il est fait allusion: ce sont 7,580 millions aux communes et paroisses, ce sont exclusivement des impôts.

Les 28,208 millions: versement à l'Etat de Fribourg, il est précisé que c'est y compris les impôts à partir de 2007, donc à partir de cet exercice. Comme je l'ai dit, à la page 39 dans la répartition du bénéfice, le versement à l'Etat et on précise bien qu'il s'agit ici de la part aux bénéfices et le paiement de la garantie est de 18,788 millions et on parle aussi des 28,208 millions ce qui veut donc dire que la part des impôts représente un peu plus de 10 millions. Donc je crois qu'on peut sortir de l'ensemble du document les chiffres que l'on souhaite. Effectivement, je rappelle que la Banque cantonale paye depuis peu, depuis 2007, des impôts cantonaux, communaux et paroissiaux. C'est une décision de cette assemblée. Et je confirme que la Banque cantonale ne paye pas d'impôt fédéral, ce genre d'établissement est exonéré.

Pour ce qui concerne la réduction des membres du Conseil d'administration et l'influence que cela pourrait avoir sur leur rémunération, il n'est pas prévu d'augmentation de rémunération nominale en fonction de la réduction du nombre d'administrateurs.

En ce qui concerne la politique des femmes à la Banque, c'est un sujet qui revient assez couramment au Conseil d'administration. La Banque est très ouverte au personnel féminin; globalement il y a un peu plus de 50%. Le problème c'est que, comme vous l'avez dit, plus on monte dans les étages, c'est vrai que plus l'élément masculin s'y retrouve. Généralement, ce ne sont pas des carrières que l'on fait; on n'est pas engagé dans les hautes sphères tout de suite. Là, il y a effectivement un problème. Mais à ma connaissance, à partir de cette année une femme a été nommée à la Direction, si j'ai bonne mémoire. Donc la Banque est tout à fait ouverte. Je précise que le nouveau slogan de la Banque c'est aussi chez nous «La crème est double»! Ce n'est pas seulement «Offener». Cela étant dit, la politique d'engagement de la Banque est tout à fait favorable à l'engagement de femmes et il n'y a pas d'obstacle aux promotions des dames.

 Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 81 voix, sans oppostion. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/

CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/ SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/ SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 81.

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP). *Total: 3*.

#### **Elections**

**Le Président.** Je passe maintenant à l'élection de trois membres du Conseil d'administration de la Banque Cantonale de Fribourg. Ces élections aux fonctions publiques accessoires sont réglées par la loi du 22 septembre 1982. Je vous rappelle qu'en novembre 2007, le Grand Conseil a procédé à l'élection d'un certain nombre de personnes pour une durée administrative de quatre ans pour les entités suivantes:

- le Sénat de l'Université
- la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, etc.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, étant donné que leur mandat se termine à la fin du mois de mai 2008, nous ne procédons que maintenant à ces élections. Vous avez reçu sur vos pupitres un tableau résumant les candidats ainsi qu'un extrait des bases légales. Je vous rappelle que la loi du 31 octobre 2006 sur la Banque cantonale stipule que dorénavant, trois, et non plus quatre membres, sont élus par le Grand Conseil. Je vous informe que M. le Député Jean-Claude Rossier a été nommé par le Conseil d'Etat comme membre du Conseil d'administration pour la nouvelle période administrative; il n'est donc plus candidat.

Il s'agit d'un scrutin de liste qui se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent une mention étrangère à la désignation du ou des candidats, s'ils sont illisibles ou équivoques, s'ils sont blancs. Lorsqu'un bulletin renferme plus de noms qu'il n'y a de personnes à élire, les derniers noms inscrits sont biffés par les scrutateurs ou scrutatrices.

J'ouvre la discussion sur les candidatures à cette élection. Je vous rappelle qu'il s'agit de MM. les Députés Jean-Louis Romanens et Markus Ith et de M<sup>me</sup> la deuxième Vice-présidente, Solange Berset.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Rapport N° 65 relatif aux comptes 2007 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat<sup>1</sup>

Rapporteur: **Jean-Pierre Thürler** (*PLR/FDP*, *GR*). Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Le Rapporteur. Sur le plan financier, le rapport relatif aux comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat fait ressortir, pour l'exercice 2007, un excédent de charges de 49 millions provenant essentiellement de la position du résultat net des actions et participations liée à l'influence des effets boursiers. Malgré cet élément comptable, les perspectives financières de la Caisse de prévoyance restent tout de même excellentes.

A noter encore que les collaborateurs des anciens hôpitaux de districts, intégrés dans le réseau hospitalier fribourgeois, ont rejoint les assurés de la Caisse au 1<sup>er</sup> janvier 2007; ce qui porte leur nombre total à 15 053, soit une augmentation de 6,7%. Quant aux bénéficiaires de rente, leur progression est identique à 6,7%.

Le Commissaire. Compte tenu d'une indexation des rentes au 1er janvier 2008 de 1,75%, qui suivait une indexation de 0,5% au 1er janvier 2007, et d'une revalorisation des sommes assurées de 4%, également au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le résultat, et compte tenu surtout du climat général boursier, des comptes de la Caisse de pension de l'Etat pour 2007 peut être qualifié de très bon. Il est vrai, pour être complet, que le 1er trimestre 2008 en matière boursière évidemment n'est pas favorable et c'est le moins qu'on puisse en dire. Mais pour le moment, en tout cas au 31 décembre 2007, la situation de notre Caisse est tout à fait saine. Elle l'est d'autant plus que, j'aimerais juste relever deux éléments comme je l'avais déjà relevé l'année passée; c'est d'une part, le taux de couverture qui, malgré une légère baisse d'1%, reste quand même à 89,6% et, d'autre part, ce qui est gage d'avenir, un rapport démographique très favorable pour cette caisse; un rapport démographique de 22,7% ce qui signifie en tout cas à moyen terme, si ce n'est à long terme, que sa survie et sa pérennité financière sont quasiment garanties.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP*, *FV*). Le groupe UDC a pris connaissance avec attention des comptes annuels 2007 de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Les soubresauts boursiers de l'année 2007 se sont inévitablement répercutés sur la situation financière de la Caisse de prévoyance; celle-ci boucle ses comptes avec

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Texte du rapport pp. 718ss.

un excédent de charges de près de 50 millions pour l'essentiel dû à une forte diminution du rendement des actions, moins 77 millions par rapport à 2006.

Par ailleurs, la performance globale des placements a chuté de plus de trois points par rapport à 2006, se montant à 3,59% pour l'année 2007. Evidemment, ceci a péjoré le degré de couverture légale d'1% par rapport à l'année précédente, lequel se chiffre à 89,6% au 31 décembre. La conséquence logique est l'augmentation de 50 millions de la garantie de l'Etat à 295 millions à la fin de l'année.

On peut en outre craindre encore une mauvaise année boursière en 2008 puisque les principaux indices boursiers ont déjà reculé de plus de 10% depuis le début de l'année. Cela dit, une caisse de prévoyance a, par définition, une vision à long terme de la politique de placements et il ne faut pas s'arrêter à une ou deux mauvaises années boursières. Il faut néanmoins continuer à porter une attention toute particulière à l'évolution boursière, d'autant plus qu'il n'y a pas de réserves pour fluctuation de valeurs au bilan pour amortir ces chocs puisque le degré de couverture légale reste inférieur à 100%.

Pour terminer, le groupe UDC souhaiterait savoir si la Caisse de prévoyance dispose, ou a disposé parmi ses placements, de fonds de placements composés de crédits à risque sur le marché immobilier américain. Je pense notamment aux fonds bien mal nommés «absolute return» de l'UBS dont on sait qu'ils sont partiellement composés de crédits à risque sur le marché américain. Si tel devait être le cas, à combien se sont chiffrés ces placements et que sont-ils devenus?

Avec ces quelques considérations, le groupe UDC prend acte des comptes 2007 de la Caisse de prévoyance

**Thürler Jean-Pierre** (*PLR/FDP*, *GR*), **rapporteur.** Je prends acte de l'intervention de M. Stéphane Peiry mais comme il s'agit d'une question de gestion de la Caisse sur le moyen et long termes, je vais laisser M. le Commissaire des finances répondre à cette question.

Le Commissaire. Tout d'abord, je tiens à dire que je suis totalement les réflexions du député Peiry sur la vision que l'on doit avoir pour une caisse de prévoyance. Effectivement, c'est une vision à moyen et long termes qu'il faut avoir et non pas une vision à court terme; sans compter que l'on se rend très bien compte que le rendement qu'il a évoqué, globalement de 3,59%, est un bon rendement compte tenu de ce qui s'est passé dans la bourse.

Evidemment, les placements immobiliers ont permis de tempérer les baisses boursières étant entendu que, en tout cas en 2007, la Caisse de pension a quand même réalisé des résultats positifs, même dans les placements financiers, mais évidemment inférieurs notamment à ceux de l'année passée.

Pour ce qui concerne la question précise, l'OPP2, à savoir l'ordonnance fédérale sur la prévoyance professionnelle, permettrait d'avoir une certaine part de nos placements en placements un peu plus risqués, comme les «edge funds». Jusqu'à présent, nous n'avons pas fait usage de cette possibilité donc nous ne sommes pas engagés dans ce type de crédits à risque.

 Au vote, ce rapport et ces comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont approuvés par 84 voix sans oppostion, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/ FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/ SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/ MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/ MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/ CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/ CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

### Comptes généraux de l'Etat pour 2007

BILAN

La Rapporteure générale. Tous les chiffres et les détails concernant le bilan de l'Etat figurent en pages 42 à 48 et en pages 352 à 355 des comptes de l'Etat. Je n'ai pas de remarque particulière à apporter.

Lässer Claude, Directeur des finances. Pas de commentaire en l'état!

L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

RÉCAPITULATION

La Rapporteure générale. Pas de commentaire.

Le Commissaire. Pas de commentaire.

# Projet de décret N° 61 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2007<sup>1</sup>

Entrée en matière

La Rapporteure générale. Pas de commentaire.

**Le Commissaire.** Ce décret reflète les discussions! Il n'y a pas de modification.

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Adoptés.

Vote final

 Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification par 81 voix sans opposition, ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/ FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/ FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/ FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/ FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/ CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/ SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/ SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/ CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 81.

RÉCAPITULATION

La Rapporteure générale. Ausser noch einmal dem Staatsrat und allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern ganz herzlich für das gute Resultat und den umfangreichen Tätigkeitsbericht zu danken, habe ich keine weiteren Bemerkungen zu machen.

**Le Commissaire.** C'est avec plaisir que je transmettrai le message de la rapporteure.

Vote final

 Au vote final, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007 est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix sans opposition, ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/ FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/ FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/ FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/ CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/SVP), Siggen (FV, PD CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 81.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir annexe au *Bulletin des séances du Grand Conseil* de la session de mai 2008

# Projet de loi N° 54

modifiant la loi sur la Banque cantonale (durée du mandat du président du conseil d'administration)<sup>1</sup>

Rapporteure: Nadine Gobet (*PLR/FDP*, *GR*). Commissaire: Claude Lässer, Directeur des finances.

Entrée en matière

**La Rapporteure.** La Commission a examiné le projet de loi modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg concernant la durée du mandat du président du Conseil d'administration.

Il s'agit-là d'une proposition de modification émanant du Conseil d'Etat et qui a pour objectif, de permettre de prolonger de douze à seize ans, la durée totale maximale du mandat d'administrateur de la BCF pour la personne qui est nommée président du Conseil d'administration après y avoir siégée comme membre pendant quatre ans au moins. Actuellement, les administrateurs sont nommés pour quatre ans et la durée totale du mandat est fixée à douze ans pour les membres comme pour le président du Conseil d'administration. Avec ce projet, le Conseil d'Etat veille simplement à offrir la possibilité d'augmenter ce mandat, de douze à seize ans, pour le président uniquement, en faisant usage de la forme potestative et en indiquant ainsi une durée maximale.

A noter, que si le président est nommé dès le départ président du Conseil d'administration, sans avoir été au préalable membre de ce Conseil, la durée de sa présidence reste limitée à douze ans. Accessoirement, il s'agit également de prévoir que le président est en principe nommé pour quatre ans.

Les raisons avancées pour justifier une telle modification résident dans le fait que la présidence d'une banque cantonale est une fonction importante et qu'il est dans l'intérêt de la banque et de l'Etat en particulier, de disposer d'un président ayant de larges connaissances de la banque, grâce notamment à une expérience de plusieurs années au sein du Conseil d'administration. Il s'agit-là d'un souci d'efficience de l'Etat face au mandat d'administrateur qui se professionnalise et aux exigences qui augmentent, notamment en raison de contrôle de la Commission fédérale des banques.

A noter encore, que le Conseil d'administration de la banque est chargé de définir une stratégie à long terme, ce qui implique un suivi sur plusieurs années et un renforcement des responsabilités, alors que le métier d'administrateur ne s'apprend pas sur les bancs d'école, mais s'acquiert au travers des expériences et connaissances acquises dans ce milieu.

Pour terminer, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas de créer une exception en faveur de la BCF, mais bien plutôt, de supprimer une exception en sa défaveur car rappelons-le, la loi du 22 septembre 1982, réglant la durée des fonctions publiques accessoires, limite la durée des fonctions publiques accessoires à seize ans pour les personnes exerçant une activité accessoire au service de l'Etat, de ses établissements ou de ses institutions, au sens de son article 1.

C'est avec ces quelques considérations, qu'à l'instar de la grande majorité de la Commission, je vous invite à entrer en matière et à voter cette loi.

Le Commissaire. La formation d'administrateur et la formation de président de Conseil d'administration n'existent pas. Les administrateurs doivent donc se baser sur plusieurs éléments, notamment un certain nombre de connaissances de base, mais surtout sur une formation continue et je peux vous dire que la Banque cantonale est attentive à cet aspect, puisqu'elle invite régulièrement le Conseil d'administration à participer à des séminaires de formation, le dernier séminaire, par exemple portait sur la gestion des risques, ce qui est aujourd'hui un des éléments majeurs de la conduite d'une banque, sur la formation, formation continue, mais aussi sur l'expérience. Il est rare qu'un président soit nommé comme tel, dès son entrée dans le Conseil d'administration, généralement il est au contraire désigné plutôt dans la moitié de sa carrière, voire même sur la fin de sa carrière d'administrateur et le Conseil d'Etat trouve dommageable que l'on n'arrive pas à tirer plus profit de l'expérience acquise. Raison pour laquelle, il souhaite avoir la possibilité d'étendre la fonction de président pour autant que la personne concernée ne soit pas président dès son entrée en fonction comme administrateur, auquel cas on reste à douze ans, mais de pouvoir étendre à quatre ans de plus, c'est-à-dire à seize ans de manière – uniquement pour le président – à pouvoir profiter de l'expérience acquise expérience qui est très importante avec la formation continue, comme la présidente de la commission ad hoc l'a relevé, on agit ici encore dans le cadre des règles générales de l'Etat, puisque vous le savez, les fonctions qui sont désignées dans le cadre de l'Etat ont une limite maximale à seize ans. Donc on reste dans ces seize ans, mais nous trouverions dommageable que l'on ne puisse pas faire bénéficier la banque de l'expérience acquise par un président qui n'aurait malheureusement pu exercer sa fonction de président que quelques années.

C'est avec ces considérations, que je vous invite à accepter le projet de loi tel qu'il vous est présenté!

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité, la modification de loi qui nous est proposée.

Il est d'avis que la nomination ou l'élection d'un membre du Conseil d'administration doit être basée, prioritairement sur les qualités personnelles du candidat ou de la candidate, formation, expériences personnelle et professionnelle, de même la réélection d'un membre du Conseil d'administration doit aussi se faire sur les mêmes critères et devraient tenir compte bien sûr, en plus du bilan de l'activité de l'administrateur en question.

A ce sujet, il sera nécessaire de mettre en place une procédure d'évaluation des candidats présentés à une élection ou à une réélection par le Grand Conseil.

Rappelons, qu'une telle procédure sera aussi rendue nécessaire par le fait que les personnes pressenties pour occuper un poste d'administrateur dans une banque devront remplir les exigences définies par la Commission fédérale des banques.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Message pp. 652ss.

Si l'on admet le principe que les membres du Conseil d'administration doivent remplir de telles exigences, la question de la durée maximale de fonction prend moins d'importance. La modification de loi qui nous est proposée prévoit uniquement la possibilité de prolonger jusqu'à seize ans, la durée de fonction d'un administrateur qui aurait tout d'abord occupé, pendant au moins quatre ans, la fonction de simple administrateur avant de devenir le président de ce conseil.

Imaginons un membre du Conseil d'administration qui deviendrait président après huit ans passés comme simple administrateur, il ne pourrait rester président que pendant quatre ans selon la teneur actuelle de la loi.

Compte tenu de la grande importance des expériences acquises pour occuper un tel poste, il serait dommage de devoir renoncer aux services d'une telle personne, pour une simple raison de durée maximale de mandat.

Pour terminer, je rappellerai deux choses:

- 1) le nouvel article utilise la forme potestative
- 2) le Conseil d'Etat nomme le président du Conseil d'administration sur proposition du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Etat aura donc toute latitude pour juger, si une prolongation de mandat est justifiée ou non. Il n'y a donc pas de risque d'une certaine «indéboulonnabilité» d'un président dont on ne voudrait plus.

Pour toutes ces raisons et avec le groupe démocratechrétien, je vous propose de soutenir la modification de loi qui nous est proposée.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message N° 54 qui propose de prolonger à seize ans, la durée totale du mandat du président du Conseil d'administration de la Banque cantonale.

Le groupe de l'Union démocratique du centre constate, que cette modification assortie de la condition, que le président du Conseil aurait d'abord siégé comme membre durant les quatre premières années de son mandat, va dans l'intérêt de la Banque cantonale.

En effet, le rôle de président du Conseil d'administration d'une banque cantonale exige aujourd'hui, des compétences très pointues et une expérience importante des activités bancaires.

Les responsabilités des administrateurs de banques et par définition du président surtout, ce sont aussi nettement accrues ces dernières années, sous l'égide de la Commission fédérale des banques.

En outre, nous relevons que la durée maximale de seize ans ne semble pas aller à contre-courant de ce qui se fait dans d'autres établissements, comme la Banque cantonale vaudoise.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre à l'unanimité accepte l'entrée en matière de ce projet de loi.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP*, *BR*). Cette loi, que nous traitons aujourd'hui, a été toilettée il y a environ deux ans.

Le groupe socialiste trouve étrange que cette proposition de prolonger le mandat du président du Conseil

d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, n'ait pas été faite à cette époque.

Pourtant, s'il est tant ardu de trouver un président aujourd'hui, le problème était sûrement le même en 2006. Cela dit, lors de la discussion en Commission, il a été relevé qu'il était très difficile de trouver la personne compétente pour ce poste et que la modification proposée ne serait utilisée que parcimonieusement et qu'il fallait qu'un président fasse au minimum une législature de quatre ans comme administrateur pour acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires pour accomplir le mandat de président.

Ce qui est étonnant dans l'argumentation de défense de la proposition du Conseil d'Etat de rallonger la durée de mandat du président du Conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, c'est de dire que les activités bancaires sont en profondes mutations et que la stratégie est particulière.

De tout temps, les mondes bancaires, industriels, commerciaux, ont été, sont et seront, en profondes mutations

On parle d'expérience, de connaissances professionnelles, mais il est surprenant que l'on ne puisse pas trouver tous les huit ans une personne capable de présider ce conseil d'administration.

Le souci du groupe socialiste avec ce projet de loi et avec ce que l'on a vécu à la session de décembre 2007, par le rallongement des présidences des commissions d'estimation de l'ECAB, réside dans la multiplication des exceptions dans la législation.

Avec ces deux nouvelles situations, la porte est ouverte à continuer dans cette voie et bientôt, tous les gardefous, pourtant mis en place par ce Grand Conseil, afin d'éviter tout abus et dérapage, seront abattus.

Ces restrictions n'avaient pas été décidées au hasard, mais étaient le résultat de décisions et d'exemples concrets, qui ont permis dans l'ancienne législation en la matière, au Grand Conseil de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

La volonté du législateur de l'époque était de contrôler volontairement la durée des fonctions accessoires.

Le groupe socialiste adhère complètement à ces décisions prises en son temps. En revanche il ne veut pas de perspectives rétrogrades. C'est donc avec ces quelques considérations, que le groupe socialiste refusera l'entrée en matière et vous recommande d'en faire autant.

**Duc Louis** (*ACG/MLB*, *BR*). Je me rappelle, il y a ving ans, je disais en séance de commission à M. le Commissaire, Conseiller d'Etat Lässer, qui était sur ce banc-là comme député et moi j'étais tout près de lui, – j'adhérais déjà pas mal à ses idées –, que lorsqu'il fallait désigner un membre d'un Conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, c'était déjà un chassé-croisé, etc. Il ne fallait pas avoir une Ford avec 250 000 km au compteur et les jantes pourries pour y arriver, cela je vous le garantis. D'ailleurs, les voitures ont pouvait les mettre devant le Grand Conseil, on voyait tout de suite.

En tout cas, le groupe Alliance centre gauche, votera à l'unanimité ce projet.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP*, *FV*). Le groupe libéral-radical accepte, à l'unanimité, l'entrée en matière sur ce projet de loi. Vu la pertinence des arguments développés par le commissaire du gouvernement et aussi le caractère potestatif de cet article 25 al. 5, le groupe libéral-radical ne peut qu'approuver à l'unanimité cette modification.

L'expérience est la seule qualité, je dirais avec la sagesse, c'est la source de la sagesse, qui croit avec l'âge.

Il ne suffit pas de sortir d'une école, d'une Haute école, même si on en a des très bonnes dans le canton, pour devenir président d'un tel organisme. Il faut donc avoir quelqu'un qui ait une expérience! Un des arguments qui est sorti en commission, c'est de dire qu'un président, qui resterait seize ans, aurait trop de poids par rapport aux autres membres; je rétorquerais que le président, même après douze ans, a un poids aussi grand qu'après seize ans. Je pense qu'un président fait sa place déjà la première année et il n'attend pas la treizième pour se montrer quelqu'un de compétent et qui a du poids au sein de son conseil.

Enfin, contrairement à ce que dit le groupe socialiste, cette modification ne fait que supprimer une exception à la loi réglant la durée des fonctions publiques accessoires qui prévoit une durée maximale de seize ans, alors pourquoi garder dans ce cas-là, douze ans, alors que nous avons tellement besoin d'expériences.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical soutiendra ces modifications et vous en remercie d'en faire de même.

**La Rapporteure.** Je remercie les intervenants pour leurs remarques. Je constate que la grande majorité accepte la modification de loi proposée.

En ce qui concerne la remarque de M. Dominique Corminbœuf, je rappellerai que lorsque la loi sur la Banque cantonale a été modifiée il y a deux ans, il avait été essentiellement question de la réduction du nombre d'administrateurs.

Pour le surplus, je laisserai le commissaire du gouvernement répondre aux remarques émises.

**Le Commissaire.** Je remercie les représentants des groupes, qui se sont déclarés favorables à la modification, tous ces groupes de façon unanime.

Je dirai juste au député Ackermann, que si le Grand Conseil souhaite mettre une procédure en place pour désigner les représentants qu'il doit désigner dans ce Conseil d'administration, c'est de sa complète liberté, c'est à lui de prendre les mesures.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Corminbœuf, qui qualifie d'étrange la démarche, alors je fais mon *mea culpa*. Il y a deux ans on n'a pas vu le problème, on l'a vu après et on préfère précisément modifier la loi, que commencer à bricoler je ne sais pas quoi. Son souci est d'ouvrir des portes pour abattre les garde-fous, mais encore une fois, je le répète, cela a été dit à plusieurs reprises, il s'agit de travailler dans les garde-fous généraux de l'Etat dans le cadre général, c'est-à-dire les seize ans. Il n'est pas question d'aller au-delà et je ne pense pas que l'on puisse parler de perspective rétrograde.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Duc, je me souviens aussi que l'on n'était pas très loin dans les bancs du Grand Conseil... Ici c'est un autre problème, pour être désigné président, il faut avoir été désigné administrateur d'abord, donc la couleur des jantes ou de l'état des roues ne joue pas de rôle pour la présidence!

Avec ces considérations, je vous invite à voter l'entrée en matière et à accepter ce projet de loi tel qu'il vous est proposé.

**Le Président.** Au vote, l'entreé en matière est acceptée par 62 voix contre 15. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/ SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/CVP), SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/ CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 62.

Ont voté non:

Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 15*.

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 4*.

- L'entrée en matière étant acceptée, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

ART. 20 AL. 4 ET AL. 5 (NOUVEAU)

La Rapporteure. Je vous prie d'accepter l'article tel qu'il a été rédigé par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'augmenter la durée totale du mandat du président à seize ans.

**Le Commissaire.** C'est surtout l'alinéa 5 qui est en cause. Comme vous le voyez, on précise bien que le

président est aussi soumis aux douze ans, mais qu'il peut y avoir une exception, s'il a siégé au moins les quatre premières années de son mandat comme simple administrateur.

Adopté.

ART. 21 AL. 1

**La Rapporteure.** Il s'agit d'une adjonction du terme «en principe» à l'alinéa 1. Je vous prie d'accepter l'article tel qu'il est rédigé.

Le Commissaire. Cette adjonction de «en principe», signifie que l'on souhaite précisément un peu plus de souplesse, pour aller éventuellement jusqu'à seize ans, mais aussi pour pouvoir aller seulement jusqu'à quinze ou quatorze ans.

- Adopté.

Art. 2

La Rapporteure. Je n'ai pas de remarque.

**Le Commissaire.** En principe, idéalement, cette modification de loi devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2008.

Adopté.

Titre et considérants

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

 Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 66 voix contre 13. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP)

FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 66.

#### Ont voté non:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 13*.

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total:* 7.

### **Elections**

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

### Réélection d'un-e assesseur-e suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes de la Veveyse

Bulletins distribués: 90; rentrés: 82; blancs: 2; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est réélu pour une durée indéterminée, *M. Eric Maillard*, à Besencens, par 80 voix.

# Réélection d'un substitut de la procureure générale auprès du Ministère public

Bulletins distribués: 91; rentrés: 89; blancs: 4; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est réélu jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale, en principe le 1<sup>er</sup> janvier 2010, *M. Fabien Gasser*, à Fribourg, par 85 voix.

# Election d'un substitut de la procureure générale auprès du Ministère public (à 60%)

Bulletins distribués: 89; rentrés: 86; blancs: 2; nul: 0; valables 84; majorité absolue: 43.

Est élue jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure pénale, en principe le 1<sup>er</sup> janvier 2010, *M*<sup>me</sup> Sandrine Schaller Walker, à Fribourg, par 64 voix. Il y a 20 voix éparses.

Election d'un membre de la Commission des pétitions du Grand Conseil, en remplacement de M. Hubert Zurkinden, démissionnaire

628 7 mai 2008

Bulletins distribués: 80; rentrés: 72; blancs: 11; nul: 0; valables: 61; majorité absolue: 31.

Est élu pour le reste de la législature en cours, M. Laurent Thévoz, à Fribourg, par 54 voix. Il y a 7 voix épar-

### Réélection de trois membres du Conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blanc: 0; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Sont réélus pour une nouvelle période de 4 ans à partir du 1er juin 2008, M. Jean-Louis Romanens, à Sorens, par 73 voix; M. Markus Ith, à Morat par 68 voix; *M*<sup>me</sup> *Solange Berset*, à Belfaux par 67 voix.

Mandat MA 4009.08 Michel Losey, Eric Collomb, Louis Duc, Valérie Piller, Albert Bachmann, Dominique Corminbœuf, Michel Zadory, Charly Hänni, Elian Collaud et Alex Glardon (gens du voyage)

Dépôt

Le Président. M<sup>me</sup> Engheben m'informe que nous sommes saisis d'un mandat urgent sur les gens du

Le texte de ce mandat est le suivant:

«La situation du stationnement sauvage des gens du voyage dans notre canton est devenue intolérable. Le Conseil d'Etat doit s'engager avec conviction pour créer deux aires d'accueil pour les gens du voyage. Les coûts d'investissement devront être supportés par l'Etat tandis que les coûts de fonctionnement seront couverts par les taxes prélevées sur les utilisateurs futurs de ces aires d'accueil.

Actuellement, nous constatons que les autorités politiques engagées dans le processus de consultation se renvoient mutuellement la balle. Le Conseil d'Etat dit intervenir à titre subsidiaire et mentionne que la création d'une telle aire d'accueil relève du domaine de l'aménagement du territoire, lequel dépend de la compétence du conseil communal. De leur côté, les communes concernées ne sont pas très enclines à accepter une aire d'accueil sur leur territoire. Puisqu'aucune des deux parties ne parvient à mettre en œuvre des solutions concrètes, nous prions le Gouvernement fribourgeois d'assumer la responsabilité politique de ce dossier.

Par conséquent, nous exigeons du Conseil d'Etat de reprendre prioritairement les pourparlers avec les communes concernées et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour aboutir à une solution durable. Nous attendons des résultats concrets, entre autres la mise à l'enquête d'aires d'accueil d'ici à décembre 2008. Nous demandons que le Grand Conseil se prononce sur l'urgence de ce mandat durant la session du mois de mai.»

Ce mandat urgent sera traité demain matin.

# Motion M1030.07 Charly Haenni/Markus

(loi sur le personnel)<sup>1</sup>

et

### **Motion M1035 Martin Tschopp/Hugo** Raemv

(introduction d'un congé de paternité de 10 jours pour le personnel de l'Etat)<sup>2</sup>

Prise en considération

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Nous sommes ravis de constater que le Conseil d'Etat est sensible aux arguments que nous développons et se dit disposé à entrer en matière sur l'augmentation d'un congé paternité de cinq jours en ce qui concerne notre motion.

Notre démarche vise à concilier toujours mieux, les activités professionnelles et la vie familiale.

Selon une récente enquête, les hommes prennent une part toujours plus importante dans l'organisation et la vie du couple. C'est donc bientôt la fin des machos, assis dans un fauteuil, ronchonnant parce que madame passe l'aspirateur et c'est tant mieux!

Cette évolution positive doit nous inciter à donner des signes positifs.

J'ai entendu de nombreuses critiques lors du dépôt de cette motion, notamment émanant des PME, j'ose affirmer qu'un congé paternité ne va pas mettre en péril, ni notre Etat, ni les PME qui feraient un geste dans

Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre moyen d'enfants qu'une femme met au monde, au cours de sa vie, est aujourd'hui de 1,37. La Suisse d'ailleurs enregistre 9,6 naissances pour mille habitants, soit un des taux les plus faibles. Cela relativise donc sérieusement les conséquences d'un congé paternité.

Quant aux coûts, il est indéniable qu'il en résulte un coût! Un infirmier doit être remplacé s'il est en congé. En revanche, dans l'administration, le coût serait moindre. Pour terminer, je dirais que j'ai de la peine avec la méthode utilisée par le Conseil d'Etat. Il prend l'engagement de modifier le règlement sur le personnel, donc accepte notre motion, mais demande de la refuser. Ce n'est pas acceptable! Ce d'autant plus que notre loi sur le Grand Conseil permet précisément au Conseil d'Etat de proposer un contre-projet.

En tant que bon démocrate, je peux d'ailleurs comprendre que certains dans cette enceinte, voudraient s'opposer à l'allongement d'un congé paternité.

En proposant le refus de la motion et en prenant l'engagement ferme, le Conseil d'Etat ne donne plus la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Déposée le 14 septembre 2007, BGC p. 1330; développée le 5 octobre 2007, BGC p. 1538; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril 2008, BGC p. 784.  $^2$  Déposée et développée le 11 octobre 2007, BGC p. 1540; réponse du

Conseil d'Etat le 8 avril 2008, BGC p. 784.

possibilité de s'opposer à notre motion. Tout cela n'est pas très logique!

Je vous demande dès lors d'accepter notre motion. L'argument selon lequel ce type de disposition figure en principe dans un règlement, on peut le partager, mais je dirais tout de même que l'assurance-maternité fédérale relève bien d'une loi et non d'un règlement. Avec ces considérations, je vous demande d'accepter notre motion.

**Tschopp Martin** (*PS/SP*, *SE*). Eine Personalpolitik, welche gesellschaftliche Veränderungen wahrnimmt und sie in konkrete Massnahmen umsetzt, erhöht die Attraktivität des Arbeitgebers. Wir alle müssen heute an einer sogenannten «Work-Life-Balance» interessiert sein, also auch an der Vereinbarkeit von Beruf und Familie. Eine Kosten-Nutzen-Studie von Prognos in Deutschland im Auftrag des Bundesministeriums für Familie, Senioren, Frauen und Jugend hat aufgezeigt, dass sich familienfreundliche Massnahmen grundsätzlich sehr gut rechnen lassen.

Der Staatsrat hat aufgrund seiner Antwort auf die beiden Motionen die heutige gesellschaftliche Situation richtig erkannt. Ja, der Staatsrat sagt klar und deutlich, «seiner Ansicht nach sollte ein wirklicher Vaterschaftsurlaub Bestandteil eines länger dauernden Elternurlaubs sein, der es sowohl der Mutter wie dem Vater ermöglicht, in der ersten Lebensphase uneingeschränkt für das Kind da zu sein». Dieses Votum unterstützen wir Motionäre voll und ganz. Mit unserer Motion kommen wir diesem Anliegen ein grosses Stück näher, auch wenn wir uns damit nicht mit den Verhältnissen in Nordeuropa vergleichen können. In der Schweiz haben bereits grosse Unternehmen eine solche weiterführende Lösung wie die vorgeschlagene.

Denkbar wäre auch eine Kombination von bezahltem Vaterschaftsurlaub und unbezahltem Urlaub. Diese Überlegung haben Hugo Raemy und ich beim Verfassen unserer Motion verworfen. Bei einer solchen Kombination besteht das grosse Problem, dass sich nur wenige Väter zusätzlich zum Vaterschaftsurlaub einen unbezahlten Urlaub leisten können. Eine solche Lösung würde zu Ungerechtigkeiten führen und möglicherweise Familien treffen, die in schwierigen Situationen nach der Geburt eines Kindes einen solchen Urlaub dringend benötigen würden.

Was die Kosten anbelangt, zeigt der Staatsrat mehr hypothetische denn realistische Beträge auf. Die deutsche Studie Prognos kommt pikanterweise zum Schluss, dass aus betriebswirtschaftlicher Sicht die Überbrückungskosten, das heisst die Kosten für die Uberbrückung der Phase, in der sich das Personal im Elternurlaub befindet, ein Kosteneinsparungspotential ist. Zudem geht man bei einer gesamtschweizerischen Lösung – das heisst Urlaub für alle Väter in der Schweiz, die ein Kind bekommen – davon aus, dass 20 Tage Vaterschaftsurlaub die Erwerbsersatzordnung mit 155 Mio. Franken belasten würde. Die Bundesverwaltung, beispielsweise, rechnet bei zehn Tagen Vaterschaftsurlaub mit Kosten von 3,3 Mio. und bei fünfzehn Tagen mit solchen von 5 Mio. Franken. Im Verhältnis mit den hier vom Staatsrat präsentierten Zahlen gibt es eine Diskrepanz und mir scheinen diese Zahlen etwas wenig aussagekräftig.

Was nicht vergessen werden darf, ist die demographische Entwicklung in der Schweiz. Wir werden in naher Zukunft auf die Arbeitskraft aller angewiesen sein, um den wirtschaftlichen Fortschritt aufrecht zu erhalten. Mit dem Vaterschaftsurlaub soll auch den Vätern vermehrt Gelegenheit geboten werden, am Familienleben aktiv teilzunehmen.

Der Staatsrat geht leider in seiner Antwort zu unserer Motion, oder unseren Motionen, nicht auf die Frage ein, wie er die Wirtschaft für einen Vaterschaftsurlaub motivieren will.

Was schliesslich den Antrag des Staatsrat an den Grossen Rat anbelangt, den Vaterschaftsurlaub im Reglement über das Staatspersonal zu verankern und dort die Änderung vorzunehmen, lehnen wir dies entschieden ab. In seiner Antwort gibt der Staatsrat nämlich nicht preis, was er konkret vorhat: Ob er fünf, zehn oder eine andere Anzahl Tage vorsieht. Zudem muss unseres Erachtens analog dem Mutterschaftsurlaub auch der Vaterschaftsurlaub als ein wesentliches personalpolitisches Ereignis im Gesetz über das Staatspersonal verankert werden. Sagen wir heute ja zu den zehn Tagen Vaterschaftsurlaub und machen wir damit einen Anfang mit einem kleinen Schritt zu einem grösseren, partnerschaftlichen Rollenteilungsmodell in der Familie, zu mehr Zufriedenheit der Mitarbeitenden und zu einem Gewinn für die Kantonsverwaltung und den Kanton.

**Bourgknecht Jean** (*PDC/CVP*, *FV*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de ces deux motions, demandant l'introduction d'un congé de paternité de cinq jours, respectivement de dix jours pour le personnel de l'Etat.

Sur le fond, le groupe démocrate-chrétien est favorable à un congé paternité.

Certes, un tel congé existe déjà dans le droit actuel, puisque l'article 67 du règlement du personnel prévoit un congé de deux jours pour la naissance d'un enfant d'un collaborateur.

Ces deux jours sont insuffisants et le groupe est favorable à une prolongation de ce congé payé de paternité. Je rappelle à cet égard que le congé paternité fait partie intégrante des différents volets qu'implique une politique familiale cohérente. Cette dernière implique en effet aussi l'aspiration justifiée à un meilleur équilibre du temps de vie, partagé entre l'engagement professionnel et la vie familiale. Il est important que le père puisse être présent dans les premiers jours qui suivent une naissance et cela correspond à un besoin. Preuve en est qu'actuellement, il n'est pas rare qu'il existe des pères qui utilisent souvent leur stock de vacances annuelles pour être présents lors du retour de leur enfant de la maternité.

Dans ce sens, notre groupe se réjouit de constater que le Conseil d'Etat partage les préoccupations des motionnaires et qu'il accepte l'idée de prolonger la durée du congé paternité.

Sur la forme, il est vrai comme l'indique le Conseil d'Etat dans sa réponse, que cette prolongation de la durée du congé paternité pourrait se faire facilement par le biais d'une modification du règlement du personnel. Cette solution serait peut-être plus rapide qu'une

modification légale et permettrait aussi d'atteindre le but recherché par les motionnaires.

En revanche, il y a deux faiblesses dans cette position souhaitée par le Conseil d'Etat.

D'une part, il n'est pas précisé dans la réponse, de combien de jours le congé paternité sera prolongé et les réflexions émises dans la réponse du gouvernement laissent penser qu'il n'est pas impossible que le Conseil d'Etat n'aille jusqu'aux cinq jours proposés par la motion de nos collègues Haenni-Ith.

D'autre part, il est évident que le signal politique serait plus fort, si le congé paternité figurait dans la loi, comme c'est déjà le cas du congé maternité ou du congé d'adoption, au lieu qu'il reste dans un article du règlement où il est perdu au milieu d'une liste d'événements donnant droit à des congés de courte durée.

C'est pour ces motifs que le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité ne suivra pas la position du Conseil d'Etat

Quant à la préférence entre les deux motions, cette même majorité du groupe l'accorde à la motion Haenni-Ith.

En effet, la durée de cinq jours nous apparait être actuellement raisonnable. Une telle durée entraînerait pour l'Etat des coûts supplémentaires tout à fait supportables.

De plus, passer de deux à cinq jours correspond exactement à la décision récemment prise au niveau fédéral. Ce qui est possible à Berne, doit aussi être possible à Fribourg!

De surcroît, ces cinq jours se situent dans la moyenne des congés de paternité offerts ailleurs en Suisse. Il s'agit d'une durée raisonnable alors que porter cette durée à dix jours poserait par exemple de gros problèmes à l'économie privée, qui dans de très nombreuses situations, ne pourrait certainement pas être aussi généreuse, ce qui impliquerait des inégalités de traitements importantes, entre fonction publique et secteur privé. C'est donc avec ces quelques considérations que la majorité du groupe démocrate-chrétien votera la motion Haenni-Ith et s'opposera à la motion Tschopp-Raemy.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Jedes Jahr erleben in der Schweiz mehr als 70 000 Männer die Geburt eines ihrer Kinder mit und müssen spätestens zwei Tage später wieder arbeiten gehen, als wäre nichts geschehen. Wenn sie sich mehr Zeit für Kind und Familie nehmen wollen, müssen sie Ferientage beziehen oder unbezahlten Urlaub nehmen. Oder sie arbeiten bei einem Arbeitgeber wie zum Beispiel Mobility, welcher seinen werdenden Vätern vier Wochen bezahlten Urlaub gewährt. IBM Schweiz, die Stadt Bern oder die Gemeinde Bolligen (Bern) gewähren immerhin noch drei Wochen.

Bietet ein Arbeitgeber seinen Angestellten offiziell einen Vaterschaftsurlaub an, wird dieser in den meisten Fällen auch bezogen. Männer wollen nicht mehr als Phantom- oder Wochenendpapis und Alleinernährer fungieren. Sie wollen sich gleichberechtigt an der Betreuung und Erziehung – mit allen positiven und auch negativen Seiten – ihrer Kinder beteiligen. Je früher sie das tun, desto besser sind die Voraussetzungen für ein späteres Engagement. Auch wenn der von

uns geforderte Urlaub von zehn Tagen eher einer Mini-Entlastung für die jungen Familien darstellt, ist er, wie erwähnt, ein wichtiger Schritt für eine gleichberechtigte Elternbeziehung.

80% der Schweizerinnen und Schweizern befürworten gemäss einer Umfrage des Magazins L'Hebdo die Einführung eines Vaterschaftsurlaubs. Auch wenn dies natürlich keine wissenschaftliche Studie darstellt, ist der Trend klar. Verglichen mit dem Ausland steht die Schweiz schlecht da. Viele europäische Staaten bieten grosszügigere Lösungen an. Das erwähnt auch der Staatsrat in seiner Antwort auf unsere Motion. Wir unterstützen selbstverständlich ebenfalls weitergehende Modelle, wie zum Beispiel das in Schweden (fünfzehn Monate Elternurlaub, davon mindestens einen Monat für den Vater) oder auch das in Italien (maximal sechs Monate Elternurlaub, frei aufteilbar zwischen Frauen und Männern / Vätern und Müttern).

Aber fertig geträumt. Bleiben wir realistisch und bei den zur Diskussion stehenden Motionen. Wir danken dem Staatsrat für die Unterstützung unseres Anliegens. Gar nicht einverstanden sind wir aber mit der vorgeschlagenen Umsetzung, den Vaterschaftsurlaub im Rahmen des Personal-Reglementes zu regeln. Wir wollen den Vaterschaftsurlaub entsprechend und gleichberechtigt dem Mutterschaftsurlaub, welcher in Artikel 113 im Gesetz über das Staatspersonal vom 17. Oktober 2001 geregelt ist, verankert haben. Und wir wollen auch nicht die Katze im Sack kaufen, haben wir doch keine Anhaltspunkte, wie sich der Staatsrat die Umsetzung vorstellt. Es geht auch nicht an, dass der Staatsrat hier alleine entscheiden will. Es ist das Recht des Grossen Rates, über die beiden vorliegenden Motionen zu befinden. Der Grossrat darf nicht umgangen werden. Der Staat muss in der Frage des Vaterschaftsurlaubes eine Modell- und Vorreiterrolle auch für private Unternehmen und Betriebe übernehmen. Deshalb bitten wir Sie, die grosszügigere, aber immer noch sehr moderate Version von zehn Tagen Vaterschaftsurlaub zu unterstützen.

**Studer Albert** (*ACG/MLB*, *SE*). C'est principalement en tant que père de famille, que je prends la parole et qu'accessoirement en tant que porte-parole du groupe Alliance centre gauche.

En effet, étant papa de quatre enfants, âgés de 17, 15, 8 et 6 ans, je suis particulièrement sensible à la demande des motionnaires, d'autant plus, qu'ils réunissent la gauche et la droite.

Mes trois premiers enfants sont nés en ambulatoire, dans les cinq heures suivant la naissance, nous avons rejoints le domicile conjugal, la petite dernière est née à la maison.

Donc, il est évident que de telles opérations sont impossibles pour la maman toute seule. J'ai à chaque fois pris cinq semaines de vacances et je vous garantis que ce n'était pas de tout repos! Je m'occupais à moi tout seul de la maman, du nouveau-né, des frères et soeurs, du ménage, de la lessive etc. Les gens qui ont déjà tenu un ménage pendant cinq semaines savent ce que cela veut dire.

Donc je crois qu'il est tout à fait utile et nécessaire d'encourager les pères! Nous parlons tout le temps d'égalité des sexes, j'ai souvent le sentiment que l'éga-

lité des sexes donne davantage aux femmes et que nous ne donnons pas les moyens aux hommes d'arriver aux mêmes statuts.

J'ai beaucoup travaillé pendant les cinq semaines que j'ai passées à la maison, mais je ne regrette aucune seconde de ce temps-là, je crois que c'est un enrichissement pour une vie, pour l'être que je suis devenu aujourd'hui.

C'est pour cela qu'au nom du groupe Alliance centre gauche, je vous invite à soutenir les deux motions. Cinq jours ou dix jours, cela n'est effectivement pas assez, mais c'est le bon petit pas, dans la bonne direction. Espérons que d'autres propositions plus généreuses viennent à l'avenir.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP*, *LA*). Als weibliches Mitglied in der Minderheit in unserer Fraktion und auch in diesem Rat habe ich die Ehre, die vorwiegend männliche Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei vertreten zu dürfen.

Vaterschaftsurlaube sind heutzutage ein absolut vertretbares Bedürfnis, dem gebührend Platz im beruflichen Umfeld eingeräumt werden soll. Die Begründungen eines Vaterschaftsurlaubes der vier Motionäre decken sich weitgehend mit unserer Ansicht. Der frischgebackene Vater wird mit einem mehrtägigen Urlaub Gelegenheit erhalten, sich mit den neuen Gegebenheiten in der Familie vertraut zu machen und so seine notwendige Unterstützung leisten zu können. Die Aufgabe der Väter beschränkt sich schon lange nicht mehr auf die Sicherung des Unterhalts der Familie. Vielmehr findet nebst der beruflichen Beschäftigung eine solidarisch aufgeteilte Betreuungsübernahme bei Paaren mit Kindern statt. Ein gezieltes Mitbetreuen des Vaters vor allem in den ersten Lebenstagen eines Kindes verhilft der Familie zu einem guten Start. Das Einführen eines mehrtägigen Vaterschaftsurlaubs bildet zudem ein Gegengewicht zum Mutterschaftsurlaub.

Dem Staat Freiburg würde es gut anstehen, wenn er für das Staatspersonal einen längeren Vaterschaftsurlaub als nur zwei Tage gewähren würde; insbesonders auch als Vorzeigemodell für private Betriebe. Aus diesen Gründen plädiert die SVP-Fraktion mehrheitlich für einen genau definierten, fünftägigen, bezahlten Vaterschaftsurlaub mit Änderung des Personalgesetzes. Damit unterstützen wir die Motion Haenni/Ith und lehnen die Motion Tschopp/Raemy ab, die für uns zu weit geht.

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB*, *SC*). Vous l'avez constaté le comité du club des questions familiales se prononce rarement comme tel. Lors de notre dernière séance, nous avons examiné les différents objets à venir et avons décidé à la grande majorité de soutenir le congé paternité à dix jours. Une telle modification va dans le sens de l'augmentation de l'implication des pères dans la vie familiale.

L'égalité, le partage, cela commence dans la famille comme l'a bien dit mon collègue Albert Studer.

Certes, d'autres propositions comme le congé parental, le RPers sont également possibles pour atteindre ce but. Avec ces motions, nous avons une proposition qui va dans le bon sens pour la qualité de vie dans les familles.

De plus, les employés de l'Etat ont grandement participé à la bonne santé financière de notre canton, il est temps de donner un signe pour les remercier et aussi pour leur famille et de choisir les dix jours de congé paternité.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP*, *SC*). L'idée du congé paternité est bonne! Elle est ici développée pour accompagner les premiers jours du bébé, mais aussi pour accompagner la maman dans un rôle qui est tout nouveau.

On doit reconnaître qu'il y a plus de fragilité aujourd'hui et que le mot «baby blues» est courant. En poussant la réflexion, il nous paraît plus important que la présence du père se fasse tout au long de l'éducation de l'enfant, notamment au cours des années d'adolescence et nous pencherions plutôt pour un temps de travail réduit à l'année pour les papas ce qui permettrait non seulement de continuer ou en tout cas d'accompagner l'enfant dans son éducation, mais aussi dans les tâches ménagères.

Malgré toute la sympathie que nous avons pour l'idée d'un congé paternité, une majorité du groupe libéralradical soutiendra et soutient la proposition du Conseil d'Etat dans le cadre du règlement de la loi sur le personnel de l'Etat.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Ich bin mir nicht sicher, ob ich mit meinem zehn Monate alten Sohn der dienstjüngste Vater im Saal bin, doch ich weiss mit Sicherheit, dass ich altersmässig der jüngste Vater im Grossrat bin. Doch es ist nicht diese Tatsache, die mich bewogen hat, diese Motion mit meinem Kollegen Charly Haenni einzureichen, denn davon profitieren könnte ich ja eh nicht, da ich in der Privatwirtschaft tätig bin.

Dies erlaubt mir auch, gleich noch einmal festzuhalten, dass unsere Motion in keiner Weise ein Signal für die privaten Arbeitgeber sein muss. Gewiss, es gibt bereits heute etliche Arbeitgeber in den verschiedensten Branchen, welche einen solchen Vaterschaftsurlaub gewähren, doch dies geschieht auf freiwilliger Basis und soll auch so bleiben. Vielmehr wäre es sinnvoll, wenn wir in der Arbeitswelt Modelle finden könnten, in welchen beide Elternteile einer Teilzeitbeschäftigung nachgehen können und so gemeinsam für die Betreuung ihrer Kinder Verantwortung übernehmen können.

Unsere Motion zielt vielmehr darauf ab, dass der Kanton Freiburg als Arbeitgeber attraktiv bleiben soll. Gerade der Nachbarkanton Bern, aber auch die Agglomeration Bern als Standort vieler Arbeitsplätze des Bundes locken mit interessanten Arbeitsbedingungen. In diesem Zusammenhang ist unsere Forderung nur ein kleiner Mosaikstein, um gute Arbeitskräfte für unsere Staatsverwaltung zu behalten. Die Tatsache, dass gerade der Kanton Freiburg bereits heute sehr viele Teilzeitstellen anbieten kann, ist ein weiteres Plus im Wettbewerb der Arbeitgeber.

Warum soll nun ein solcher Urlaub im Gesetz festgeschrieben werden? Dies ist durchaus eine berechtigte Frage. Wir sind der Meinung, dass dies per Analogie

zum Mutterschaftsurlaub geschehen soll; obwohl unsere Forderung bezüglich Dauer und Finanzierung nicht mit dem Mutterschaftsurlaub vergleichbar ist, scheint es uns gerechtfertigt, ihm den gleichen Stellenwert im Gesetz zu geben. Andererseits sind wir damit auch sicher, dass unsere Forderung auch im gewünschten Rahmen umgesetzt wird. Der Staat kann also nicht von sich aus – ohne unsere Zustimmung – den Urlaub verkürzen oder, was wahrscheinlicher wäre, verlängern, was auch mit Kosten verbunden wäre. Aus diesen Gründen ist eine Verankerung im Gesetz einer solchen im Reglement vorzuziehen.

Mit diesen Bemerkungen danke auch ich dem Staatsrat für seine grundsätzlich positive Antwort auf unsere Motion und danke Ihnen für die Unterstützung und die Überweisung unserer Motion für einen Vaterschaftsurlaub von fünf Tagen.

Lässer Claude, Directeur des finances. Tout d'abord un, deux rappels: il ressort clairement de la réponse du Conseil d'Etat que ce n'est pas le principe qui est en question, c'est la manière. C'est la façon dont on va mettre en œuvre, nous sommes tous d'accord sur l'objectif final.

Je souhaiterais quand même rappeler, puisqu'il y a eu des interventions dans ce sens, que nous sommes déjà en train de discuter avec les représentants du personnel, l'octroi d'une cinquième semaine de vacances. Il semble quand même au Conseil d'Etat que l'augmentation du congé paternité devrait s'inscrire dans ce type de réflexion également et ne pas être traité de façon totalement séparée.

M. le Député Haenni a dit qu'il avait de la peine avec la position du Conseil d'Etat. Personnellement, je suis désolé, mais le Conseil d'Etat se meut dans le cadre légal que ce Grand Conseil lui donne. Il établit une sorte de contre-projet, en disant d'accord, mais par le règlement. Vous me dites «cela ne va pas comme cela, on veut dans la loi», donc vous n'acceptez pas notre contre-projet.

Je note que le Conseil d'Etat s'engage fermement à modifier le règlement dans ce sens.

On a évoqué la loi fédérale sur le congé maternité. Or, j'aimerais quand même rappeler, c'est vrai que c'est inscrit dans la loi, qu'il n'y a pas que cet aspect-là. Il y a l'aspect du financement qui est aussi dans la loi. Ici on ne prend qu'un des éléments et puis c'est un peu «débrouillez-vous» et quand on dit que les coûts sont surestimés, c'est possible, mais j'aimerais quand même rappeler que toute absence dans les services qui assure un service continu, et là, je pense aux hôpitaux, je pense à la police, je pense aux enseignants, toutes ces absences, si petites soient-elles doivent être compensées et ont un coût. Et croire qu'il suffit de réorganiser et que cela n'a pas de coût, c'est peutêtre possible dans l'administration générale, mais pas dans les hôpitaux, pas dans l'enseignement. Cela a tout de même un coût, c'est un coût supportable, je vous l'accorde, mais nous ne disons pas qu'il ne faut pas le faire, nous disons qu'il faut le faire dans le règlement pour avoir l'ensemble de ces dispositions. La politique du personnel étant aussi la politique de l'employeur. On a évoqué la solution de la Confédération qui alloue cinq jours de congé payé, à ma connaissance il y a cinq

jours de congé payé, mais il y a des compensations qui ont été fournies par le personnel, ce qui signifie que le coût effectif est nettement moindre.

Je ne veux pas entrer dans les détails des différentes interventions, mais je maintiens la position du Conseil d'Etat, en disant d'accord avec l'augmentation du congé paternité, parce que l'on pourrait imaginer d'aller beaucoup plus loin que les dix jours, par exemple, en combinant avec des congés non payés, pourquoi pas, ensuite est-ce que le congé paternité doit être limité au moment de la naissance? Est-ce que l'on ne devrait pas en discuter au moment par exemple, de maladies des enfants au cours d'une vie, il y a tous ces éléments qui ne sont pas aussi simples à régler, que d'un coup de baguette.

C'est la raison pour laquelle, je vous invite à refuser ces deux motions, pour une question de forme, mais en insistant sur l'engagement ferme que prend le Conseil d'Etat de modifier le règlement du personnel au plus tard dans le délai qui nous sera accordé si les motions étaient acceptées.

 Au vote, la prise en considération de la motion M1030.07 Charly Haenny/Markus Ith est acceptée par 54 voix contre 18. Il y a 1 abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/ SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/ SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/ SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/ MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/ SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP)XXX. Total: 54.

#### Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 18* 

S'est abstenu: Jendly (SE, PDC/CVP). Total: 1.

- Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.
- Au vote, la prise en considération de la motion M1035.07 Martin Tschopp/Hugo Raemy est refusée par 43 voix contre 25. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 25*.

### Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Decaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Talmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC,

PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 43*.

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP). *Total:* 5.

- Cet objet est ainsi liquidé.

- La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

**Patrice Longchamp** 

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Mireille HAYOZ, secrétaire générale adjointe